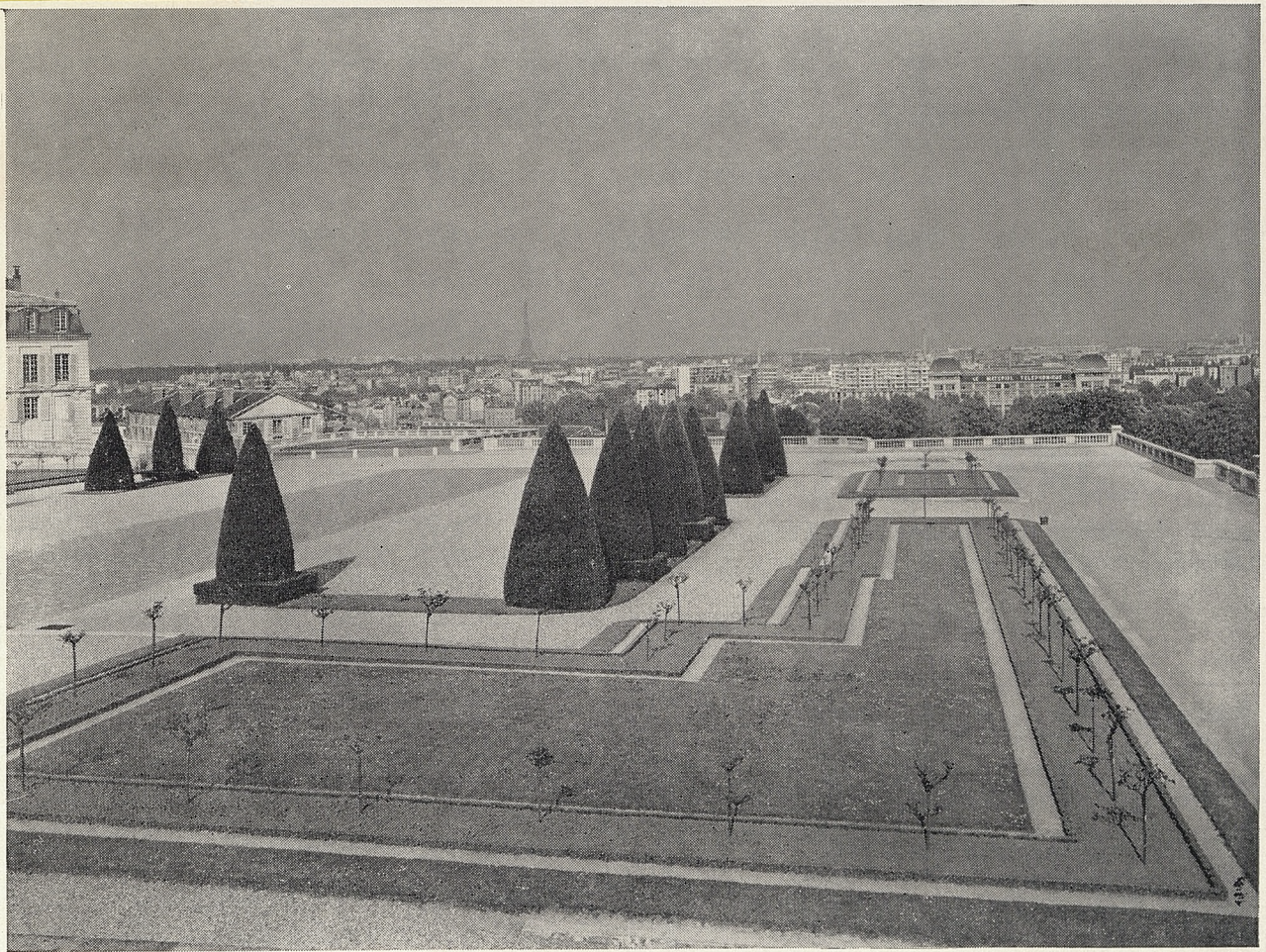




Bulletin Municipal Officiel

DE LA VILLE DE
SAINT-CLOUD



Parc de Saint-Cloud (emplacement de l'ancien château)

PHOTO SARTONY

PIERRE CHEMISIER - TAILLEUR

SOLDES ANNUELS Rabais
du 17 au 28 Janvier 1967 de 30 à 50 %

90, Bd de la République, SAINT-CLOUD — 605-53-15

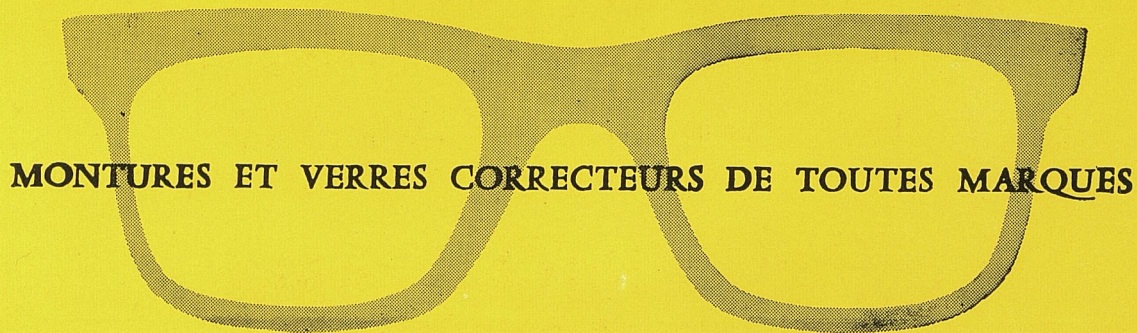
R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

OPTIQUE MÉDICALE



MONTURES ET VERRES CORRECTEURS DE TOUTES MARQUES

J. MIGNARD

Pharmacien - Opticien

2 ter, RUE ROYALE - SAINT-CLOUD

MOL. 42-11

GIRAUDET

TAILLEUR — COUTURIER

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970-00-29

CENTRE CHIRURGICAL

Val d'Or - Saint-Cloud

14 et 16, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — Tél. : VAL. 59-66

ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ avec la Sécurité Sociale
et de nombreuses mutuelles (S.N.C.F., E.D.F., Gaz de France,
Fédérations mutualistes de Seine et Seine-et-Oise, etc.)

COUVERTURE — PLOMBERIE

CHAUFFAGE CENTRAL — GAZ ET MAZOUT

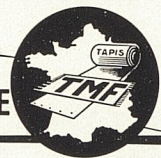
Société CHALEUR - EAU - LUMIÈRE

ANCIENS ÉTABL. P. COMPAIN & C^{ie}

10, RUE DAILLY, SAINT-CLOUD - Tél. : 605 44-74

69, RUE BAYEN, PARIS — Tél. : 380 23-31 30-59

TAPIS et MOQUETTES de FRANCE



CENTRE NATIONAL DES TAPIS ET TAPISSERIES

17^e, Place Maiesherbes, 11 622-21-67
6^e, Boulevard Montparnasse, 9 ter 783-68-00
11^e, Boulevard Voltaire, 6 805-16-86

MOQUETTES : 1500 coloris, qualité dessins ;
TAPIS : 1500 versions contemporaines, styles Orients ;
TAPISSERIES : de Wacteau à J.P. le Doux.

Prix circuit direct moins escompte substantiel aux Clodoaldiens.
Crédit sans formalité sur 1 an 1/2

PASSEZ AUX "TMF", VOUS SEREZ DÉJÀ RAVIS !

LEÇONS PARTICULIÈRES ET COURS

"Guitare"

Annick ROBIN, Professeur de l'Ecole d'Art Martenot

102, Bd de la République - St-CLOUD — Pour rendez-vous MOL. 66-99

agence beausoleil

PIERRE LACLEF

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
CONSTRUCTION

160, boul. de la République
SAINT-CLOUD
Tél. : 408 76-65

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SURESNES

- CITÉS

SAINT-CLOUD

16, avenue Jean-Jaurès
506-50-77

2, av. du Maréchal-Foch
605-92-27

OUVERT DU MARDI AU SAMEDI INCLUS

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

(Comptes de Chèques sans aucun frais) Location de coffres-forts



VOLKSWAGEN

AGENCE RÉGIONALE

76, BVD HENRI-SELLIER

506-46-59

SURESNES



MERCEDES-BENZ

APRES CHAQUE BARBE, UTILISEZ

AQUA VELVA

QUI PROTEGE la JEUNESSE de VOTRE VISAGE
ET LA SANTE DE VOTRE EPIDERME

ASSURANCES

TOUTES NATURES — TOUTES COMPAGNIES

VOIZARD BERNARD & Cie

27, rue Pasteur, SAINT-CLOUD

MOL. 69-93

ATELIER CARROSSERIE - PEINTURE - MÉCANIQUE

Spécialiste **CITROËN - PANHARD**

STATION ÉLECTRONIQUE DE RÉGLAGE - MISE AU POINT
VOITURES SPORT TOUTES MARQUES

M. C. GORJU, 1, Quai Carnot, SAINT-CLOUD
GARAGE DU PONT DE St-CLOUD - Tél. : 605-44-62
Remorquage - Dépannage jour et nuit

Teinturerie RAMOS

26, rue du Val-d'Or, SURESNES - Tél. 506.29-78
48, rue du Dr-M.-Bombiger, SURESNES - Tél. 506.46-88
« Résidence Beausoleil », SAINT-CLOUD - Tél. 408.67-35

PAUL DAHL

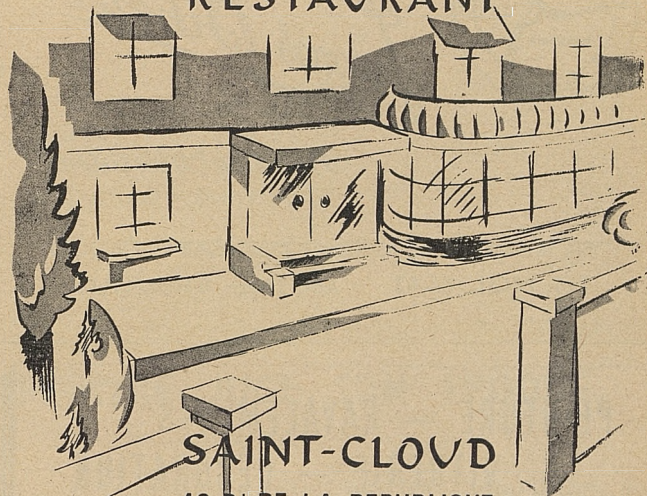
ÉQUIPEMENT DE FREINAGE A AIR COMPRIMÉ
CONTACTS ÉLECTRIQUES

24, Quai Carnot, SAINT-CLOUD

MOL. 67-25

VILLA HENRI IV

HÔTEL de TOURISME
RESTAURANT



SAINT-CLOUD

43 Bd DE LA REPUBLIQUE
MOL 40 50

ENTREPRISE PAYSAGISTE

A. CANTIN et FILS

13, rue Sevin-Vincent, St-CLOUD 408-89-25

PHARMACIE DU VAL-D'OR

J. Sanguinetti, Pharmacien - 51 bis, rue du Val-d'Or - 605-99-83

Homéopathie - Allopathie - Analyses
Derma-biologie - Helena Rubinsten

Madame L. ABDOUCHELI

Ex-Docteur dentiste
de la Faculté de médecine de Tiflis
Diplômée pour les soins esthétiques du visage et du corps
par l'Ecole du docteur Pentoureau
et l'Académie de soins esthétiques de Paris
102, bd de la République, SAINT-CLOUD - MOL. 44-28
SUR RENDEZ-VOUS

ENTREPRISE DE PEINTURE
DÉCORATION - VITRERIE

Sté André VOISINE & C^{ie}
19, rue du Calvaire, SAINT-CLOUD - MOL. 69-56
REVÊTEMENTS PLASTIQUES (Murs et Sol)

— AU BON VIEUX TEMPS —
Antiquités **JACK ANNET**
VENTE - ACHAT - MEUBLES ANCIENS - COPIE D'ANCIENS
7, rue Dailly, SAINT-CLOUD — Tél. : 408-35-24



Jacques Bihorel

Fleuriste Décorateur

60, boulevard de la République, SAINT-CLOUD
Tél. MOL. 46-62 Adr. Télégr. BIHORELFLEURS

PEINTURE — RAVALEMENTS
VITRERIE — DÉCORATION

Revêtements Façades et Pignons
par procédés étanches

BALAC & CERVO

17, rue du Docteur-Desfossez, SAINT-CLOUD
Tél. : 825-58-89

Pâtisserie - Confiserie
Salon de Thé - Glaces
Cuisine - Lunchs - Repas complets

Livraisons à domicile

Maison DANIEL, **VIGNAL** (Successeur)
42, rue Gounod, SAINT-CLOUD - Tél. : 605-54-09

LIBRAIRIE - PAPETERIE
DÉPOT CENTRAL DE JOURNAUX ET PUBLICATIONS

J. PLEURDEAU

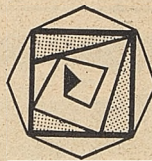
16, rue Royale, St-CLOUD - Tél. : MOL. 43-47

Baticéram

Noblesse de la Céramique

TÉL. : 605-21-87

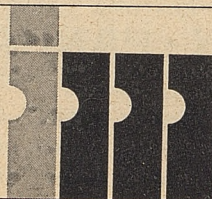
44, RUE ESCUDIER, BOULOGNE (92)
J. DUQUESNOY, Directeur Général



Grès cérame
Faïence
Mosaïques
Dallages
Produits
rustiques

Crédit possible de 1 à 3 ans

TYPO OFFSET PHOTOCOMPOSITION



*imprimerie
monnier*

11, av. foch saint-cloud
téléphone 605 56 76

BULLETIN**MUNICIPAL**

Direction-Administration :
MAIRIE DE SAINT-CLOUD

OFFICIEL

Publication trimestrielle

Vous trouverez dans ce
numéro :

Nos Vœux.

Tribune libre :

Un grand peintre juge
son époque .

**En art, l'amour est en train
de crever,**

par R. Chapelain-Midy

**Un quart de siècle de vie
municipale (suite)**

Noces d'Argent :

Il y a vingt-cinq ans,
M. et Mme Antonat arrivaient
à Saint-Cloud

**Votre feuille d'impôts
augmente.**

Voici pourquoi.

**Les travaux communaux
en 1966**

**Le budget des établissements
hospitaliers**

Nos comptes rendus

Nos informations et avis

Les sociétés et associations

etc...

VŒUX

Les élus municipaux et les services de la commune sont heureux, à l'occasion de la nouvelle année, de vous présenter des vœux très sincères pour vous et tous les vôtres.

Ils prient ceux qui, nouveaux venus en notre ville, pourraient avoir l'impression d'être des inconnus, de croire qu'on pense tout spécialement à eux et qu'une cordiale bienvenue leur est souhaitée.

A tous, Anciens comme Nouveaux Clodoaldiens,

LE MAIRE,

LA MUNICIPALITÉ,

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

LES SERVICES COMMUNAUX

expriment l'assurance de leur dévouement.

TRIBUNE LIBRE**UN GRAND PEINTRE JUGE SON ÉPOQUE**

Nous avons demandé à M. Roger CHAPELAIN-MIDY l'autorisation de reproduire un article déjà repris partiellement dans le Journal La France Catholique (1) et qu'il nous a paru intéressant de soumettre à nos lecteurs.

Notre « Tribune Libre » se doit — c'est son rôle — d'ajouter à notre Bulletin d'informations locales, des aperçus, parfois percutants comme ce sera le cas ici, sur toutes les formes de la pensée moderne, qu'il s'agisse d'économie, de politique, de technique ou d'art. Nous sommes persuadés que nos lecteurs liront ces lignes avec intérêt, connaissant l'éclectisme et la qualité des habitants de Saint-Cloud. Le grand artiste qu'est Chapelain-Midy y exprime librement sa pensée sur la situation de l'art, dans une interview imaginaire: il nous semble que ces réflexions vont bien au-delà...

Rappelons que Chapelain-Midy est Professeur à l'École Supérieure des Beaux-Arts de Paris, Président d'Honneur de la Société des Artistes Professionnels, membre de l'Académie Royale de Belgique, que nombre de ses toiles figurent dans les principaux musées de France et d'Europe, que de nombreux et importants décors de théâtre lui sont dus ainsi que maints panneaux décoratifs tels ceux qui ornent le Palais de Chaillot, l'Institut Agronomique et plusieurs grands paquebots dont le « France ».

(1) Novembre 1966.

Il est sans doute inutile de préciser en outre que CHAPELAIN-MIDY est considéré comme l'un des chefs de file de la peinture figurative, en perpétuelle évolution en raison de sa passion de la recherche dans l'expression comme en témoignent sa récente exposition à la GALERIE DROUANT et aussi ces mots, échappés à sa plume dans une lettre à un ami: « La peinture suffit à mon tourment et à mon plaisir... »

Ces pages, intitulées

EN ART, L'AMOUR EST EN TRAIN DE CREVER...

intéresseront non seulement les ARTISTES CLODOALDIENS, mais aussi les nombreux amateurs d'art et de belles choses que compte notre commune.

*

Certaines choses ne peuvent être exprimées que par l'écriture quand l'envie vous prend de les dire. Ce fait de défendre ainsi ses convictions, c'est le fait d'exister, simplement. Ce qu'on croit et ce qu'on crée sont les seuls témoignages valables de notre existence. Le reste est accessoire. Or ces temps-ci nous rend toute espèce de foi difficile, assiégés que nous sommes par des vérités aussi brèves que contradictoires, des anticonformismes aussi dérisoires que les conformismes. Tout change de sens ou le perd. Les mots tuent les idées et les choses. « Tu causes, tu causes ! » disait le perroquet de Zazie. L'art est intoxiqué, malade. Qui ne le sait, à part les spécialistes de l'illusion, du mode d'emploi et du délire verbal ?

Vous êtes de méchante humeur !

Pourquoi le serais-je ? Nous vivons un extraordinaire chapitre...

Mais, dans ce monde explosif dont toutes les structures éclatent, friant de tous les paroxysmes, du général à l'absurde, oscillant du désespoir à l'espérance, entre une fièvre de vie et une fièvre de mort, il importe d'être lucide et je m'efforce de l'être. La conscience que nous avons du côté vertigineux de ce temps nous permet d'en dénoncer les petites et les incohérences. Elles ne sont pas minces !... Pouvez-vous nier que nous assistions à l'agonie d'une somme d'acquisitions spirituelles et de notions supérieures patiemment accumulées par les générations dont nous sortons ?... et qu'il y a une sorte de malédiction sur les valeurs qui ont porté l'humanité jusqu'à nous ?...

Formelle ou spirituelle, la Beauté est dévaluée. Le sentiment, l'intégrité, ne se portent plus. Le Mal lui-même a perdu sa sombre grandeur ancienne dans les sables mouvants de la psychanalyse. La difficile quête de la mesure, de la justesse, de l'équilibre, cède la place aux prestiges primaires de l'informulé, de l'obscur, de la violence, quand ce n'est pas à de laborieux canulars. Le profit dévie tous les actes. On spéculé sur l'Art comme sur les idées, sur les besoins, sur la jeunesse. Nous assistons à une exploitation commerciale des complexes humains d'une impudence exemplaire. Vous êtes arriéré si vous ne trouvez le monstrueux et le sordide délectables. L'époque vit sous le signe de l'excrémentiel. Chacun ses goûts. Pour moi, j'ai d'autres appétits.

Nous avons tué nos dieux.

Mais nous avons conservé nos démons. L'indigente mythologie de ce temps correspond aux étages inférieurs de l'homme.

Quant à la sottise, cette garce énorme et incroyable, elle prolifère et nous cerne de toutes parts, tandis qu'une hypertrophie de l'intelligence nous vaut parallèlement quantité d'esprits brillants ou subtils, mais dont l'éclat est trop souvent glacé, quand il n'a pas les phosphorescences de la pourriture. Bref, sous l'œil intéressé de la planète, l'Occident se renie et en meurt dans une auto-satisfaction béate.

Notre siècle n'a pas triomphé impunément de grands risques. Il a la fébrilité de l'épuisement. L'art en sait quelque chose, écartelé entre le maxiton et l'intellectualisme et les sombres puissances de l'argent.

Il est évident que nous sommes à la fin d'un cycle. Cela ne va pas sans une liquidation quelque peu hâtive et le manque de discernement momentané qui accompagne toutes les mutations profondes.

Vous n'êtes guère indulgent. En somme, vous participez, à votre manière, à la grande révolte de la jeunesse...

Avec cette différence, c'est que la jeunesse — toute instinctive — ne sait pas exactement pourquoi elle est contre. Moi, si. Elle pressent le « non-sens de ce monde sans valeurs ». On a détruit tous ses motifs de croire, tous ses codes vérifiables. Devant les négations qu'on lui offre, elle veut des affirmations. Elle a raison.

L'augmentation de la vitesse, illusoire devant l'infini qui recule sans cesse, l'accélération de tout ce qui raccourcit notre vie en prétendant l'allonger, la suppression progressive de l'effort, ne fabriquent qu'une mystique pour analphabètes ou apprentis-cadavres. Et dès qu'une idée a quelque apparence de nouveauté, elle est empaillée pour l'usage collectif. Notre époque est amnésique et d'une naïveté !... Elle s'admire comme si l'on n'avait jamais rien inventé avant elle qui ne fût déterminant pour l'évolution de l'humanité. Pourtant, le feu, la roue, l'aseptie, la notion de liberté, le loisir obligatoire — et pas mal d'autres choses — ne nous semblent mineures que parce qu'elles sont acquises.

Indulgent ! Ce temps-ci l'est à ma place ; et s'il accepte tout dans le domaine de l'art, avec une passivité, une apathie singulières, c'est qu'il crève de peur. La hantise des erreurs passées lui en fait commettre de pires. Il avale n'importe quoi et, aux limites de la fatigue ou de la jobardise, ne perçoit plus que le **choc**, qu'il prend pour le but de l'art. Rien de plus stupide que la peur de le paraître.

La littérature délirante s'envole vers d'autres amours avec ce goût infantile de la nouveauté dont Valéry s'étonnait, étant acquis qu'elle est la chose du monde la plus périssable. Va-t-on s'apercevoir enfin que la pellicule de réalité qui recouvre un tableau est toujours le vêtement d'un autre monde et que la qualité d'une œuvre — qui est bien la seule nouveauté qui vaille — comme l'a écrit si justement Gromaire — n'est nullement fonction de l'épaisseur de cette pellicule, qu'elle soit dense ou ténue, allusive ou fervente ? Et nous fera-t-on enfin

grâce des étiquettes ? La peinture est une. Grand, moyen ou petit, on est dedans ou on est dehors. Notre époque matérialiste et technicienne se trompe: elle prend la forme pour le fond, la manière pour le sentiment, la main pour l'âme.

Vous ne pouvez nier cependant qu'il faut être de son temps et suivre la marche en avant de l'art.

Laissez, s'il vous plaît, au domaine des porte-clés ces slogans effilochés. Jean **Cocteau** a écrit que l'homme avait un perroquet sur une épaulé et un singe sur l'autre. Marche en avant implique progression: c'est une notion positive qui appartient à la science. Il n'y a pas de progrès en art, il n'y a que des versions successives de la Vérité, dont la somme compose la grande pyramide de l'expression humaine.

Et que veut dire être de son temps quand ce temps galope à toute vitesse et déclare caduques le soir ses amours du matin ? Ce qui importe, ce n'est pas d'être « dans le vent » mais d'être le vent ou — à défaut et plus simplement — un peu d'air pur, ce qui n'est déjà pas si mal. On appartient toujours à son temps d'une manière ou de l'autre, qu'on y adhère ou qu'on s'y oppose.

Il y a les puissances de l'instant.

Il y a aussi celles de la durée, celles des constantes des hommes et des choses. L'art est fait d'une préhension inéquivalente de ces deux forces complémentaires. Il est toujours pétri de passé, de présent et d'avenir. Seules les proportions changent.

Il y a les avions, les usines, le néon, la publicité. La vie moderne, ça existe, non ?

Il y a aussi les nuages, les arbres, les vagues, qui font singulièrement partie de notre vie puisqu'un raz de marée humain, chaque été, fuit les uns pour retrouver les autres. Pourquoi cela serait-il plus actuel que ceci ? Marcher avec son temps ? Voire. Tout dépend dans quoi et vers quoi il marche, et quelles sont les exactes parties de nous-même avec lesquelles il coïncide. Il n'y a qu'un essentiel, c'est d'être contemporain de soi. Tant pis si le refus de l'orthodoxie en cours inflige quelque inconfort et quelque solitude. Ce par quoi restent vivantes certaines œuvres ne tient pas à leur actualité passée mais bien à leur côté intemporel.

Attention ! Danger. Vous allez passer pour un plésiosaure.

C'est un risque qui me laisse froid. A tout prendre, je préfère les plésiosaures aux caméléons, et si vous appelez plésiosaure celui qui se refuse aux conformismes du jour, au conditionnement de l'esprit et à la servitude qui en découle, alors je m'honore de l'être.

Et que faites-vous de la liberté, de l'audace qui sont les grands moteurs de l'art actuel ?

L'enrage de ce que le mot « Liberté », qui est le plus noble du vocabulaire humain et le plus sacré, soit aujourd'hui le plus dénaturé, le plus pollué, et serve d'alibi aux plus sales commerces. Nous sommes liés par des milliers de liens. Je ne crois pas à la liberté extérieure qui les nie, mais à celle, inté-

rieure, qui les choisit, s'en fortifie et s'en élève. Les chefs-d'œuvre ont toujours été faits d'impératifs acceptés et vaincus. Le reste est illusion ou tromperie. Quant à cette audace qui est la tarte à la crème du jour, on la confond avec le culot et l'astuce qui consistent à trouver un truc plus agressif ou plus déroutant que celui des autres. L'art est aujourd'hui prisonnier de portes en trompe-l'œil. Il n'y a, en ce monde haletant et cynique, malade du futur, qu'une seule sortie de secours. Elle est étroite. La véritable audace est d'y passer.

Et elle ouvre sur quoi, votre porte ?

Sur la condition essentielle de toute œuvre d'art, sur l'unique passeport pour l'avenir: sur l'amour. Simplement.

L'amour qui est en train de crever.

CHAPELAIN-MIDY.

Un quart de siècle de vie municipale 1940-1965 (Suite)

Dans nos précédents articles (1), nous nous sommes efforcés de faire revivre quelques-uns des aspects de cette période troublée qu'a été, à Saint-Cloud, comme un peu partout, l'envahissement, l'occupation et la poursuite de la « drôle de guerre ».

Nous avons cherché des témoignages vécus, sincères, fidèles. Parmi ceux-ci ont figuré au premier plan les réponses qu'ont bien voulu nous faire, tour à tour, M. Michel **Salles**, qui fut Maire de SAINT-CLOUD pendant toute cette période, et M. Francis **Chaveton** qui, Conseiller Municipal et chargé de la Défense Passive, est devenu à son tour, depuis 1945, Maire de notre commune.

Nous en arriverons prochainement aux événements qui ont été particulièrement marquants dans notre cité à l'occasion de la Libération. Nous rappellerons comment Saint-Cloud a été préservée de l'immense danger que le tunnel de l'autoroute lui faisait courir; comment les Allemands sont partis; quel fut le rôle du Comité de Libération et de la Municipalité nommée qui lui succéda; enfin, par suite de quelles circonstances le Conseil homogène du 22 juillet 1945 fut élu et désigna comme Maire M. Francis **CHAVETON** à la suite du refus de M. Gaston **ROLLIN**: ce sera l'objet du prochain article et notre conclusion.

Nous avons eu la bonne fortune, en vue du présent numéro, de pouvoir poser nos questions à ces deux « Maires » conjointement: les réponses émanent de l'un ou de l'autre, suivant les précisions particulières que chacun pouvait avoir à nous apporter.

Q. — Vous étiez chargé, m'avez-vous dit, M. Chaveton, de la Défense Passive. J'aimerais savoir quelles difficultés particulières vous avez rencontrées dans l'exercice de ces fonctions ?

R. — Nommé, en effet, Directeur de la Défense Passive — nous dirions aujourd'hui, de la Protection Civile — j'eus à organiser ce service. La zone industrielle située à proximité de **Saint-Cloud**, notamment les **Usines Renault**, faisait de la ville un point sensible; situation aggravée encore par la présence sur

(1) Cf. Bulletin Municipal numéros 101 à 104.

notre territoire, dans le Parc de Montretout, d'Etats-Majors Allemands (Feldtkommandantur).

Je dois dire que le gouvernement de l'époque facilitait les choses en octroyant d'importants crédits pour le creusement de tranchées, l'étalement de caves, l'aménagement en abris d'anciennes carrières, place Silly et rue Hébert.

De plus, une organisation de premier secours fut aussi mise sur pied. Je pris comme adjoint M. Louis **Roffi**, géomètre, et divisai la ville en un certain nombre de secteurs ayant chacun un chef responsable. Un petit « memento » fut distribué à la population, ainsi informée des refuges où se rendre en cas de bombardement et des consignes de sécurité à appliquer.

Le « centre nerveux », ou P.C., était, pendant les alertes, l'abri situé derrière la mairie, relié téléphoniquement avec les pompiers, les autres centres de secteurs, l'hôpital, les services publics des eaux, du gaz, de l'électricité.

Heureusement, **Saint-Cloud** n'eut pas à subir de gros bombardements et échappa aux destructions engendrées par les raids dirigés contre les **Usines Renault**, notamment le 3 mars 1942 et en 1943. Toutefois, il faut rappeler qu'un certain nombre de bombes tombèrent dans le Parc de Montretout, sur une des villas, et sur le garage de la **Princesse de Grèce**, rue du Mont-Valérien ; là fut blessé M. **Cers**, la seule victime que nous eûmes à déplorer à **Saint-Cloud** et qui dut être amputé d'une jambe. Passons sous silence d'innombrables petits ou moyens dégâts, vitres, devantures, etc..., montrant la réalité et la proximité du danger. Enfin, 55 bombes tombèrent disséminées dans le Parc. Il faut signaler aussi que, dès le 3 juin 1940, au cours d'un bombardement « psychologique » allemand sur la région parisienne, une torpille dont un fragment est conservé au musée, s'abattit sur l'emplacement de l'ancien Château : fait curieux, exactement à l'endroit où prit naissance, le 13 octobre 1870, l'incendie du Palais qui devait aboutir à sa ruine !

Q. — Nous avons déjà évoqué quelques aspects des délicates relations avec l'occupant. Vous avez certainement eu, M. Salles, à « obtempérer » à des « ordres » de réquisition bien divers ? et peut-être aussi à trouver moyen d'y échapper et, qui sait, les ayant pressentis, à leur enlever toute efficacité avant même qu'ils soient formulés !

R. — Oui, bien sûr. J'évoquerai, dans cet ordre d'idées, la « récupération », parmi les métaux « non ferreux », de quelques œuvres qui ornaient nos places. J'avais appris que les Allemands se disposaient à procéder à l'enlèvement du buste de **Gounod** et du monument **Santos-Dumont**. Pour celui-ci, je ne pus réussir à le sauvegarder : on sait comment, récemment, il a pu être reconstitué grâce à la générosité du Gouvernement Brésilien et orne à nouveau la place de Saint-Cloud qui porte ce nom célèbre.

Mais, pour le buste de **Gounod** auquel nous avons tant de raisons de tenir particulièrement, je fis demander par M. le Sous-Préfet **Franz**, Directeur du Cabinet de M. le Préfet de S.-et-O., si des démarches pourraient être entreprises pour obtenir qu'il nous soit laissé : il représentait pour les occupants un apport minime de métal, mais pour la ville un souvenir d'or-

dre affectif important. Il me fut répondu que toute démarche serait inutile : le buste ayant été recensé, il était impossible qu'il ne soit pas enlevé...

Je fis alors une autre démarche : auprès du Capitaine **Levieux**, un de mes amis et l'un des responsables français de la récupération pour le compte des Allemands. Et il fut procédé à l'enlèvement suivant toutes les règles et contrôles prévus... Mais avis fut donné directement... au fondeur, de faire reporter le buste à la Mairie, clandestinement bien sûr ! Le lendemain, un homme se présentait à la Mairie, un sac sur le dos, demandait à me parler et... me remettait le buste de **Gounod** ainsi échappé à la fonte et ensuite, camouflé pendant toute la guerre... sous un tas de charbon !

Quant à l'Aigle qui orne le Monument aux Morts, il avait été enlevé, avant l'arrivée des Allemands, à la diligence de M. **Lepeletier**. Il resta, lui aussi, jusqu'à la Libération, sous un tas de bois de chauffage, au garage municipal, avenue Foch.

Après le départ des Allemands, je remis le buste de **Gounod** et l'Aigle du Monument aux Morts, au Comité de Libération. Une cérémonie de remise en place fut organisée quelque temps après : je ne fus, naturellement, pas invité, non plus que la Municipalité « évincée »...

Puisque nous en sommes aux réquisitions matérielles, je me souviens que « ces Messieurs » me firent savoir, une fois, qu'il leur était nécessaire d'avoir... un service en vermeil pour leurs réceptions ! J'échappais à cette prétention en répondant qu'un tel achat ne figurait pas dans la liste des prestations prévues et que, en conséquence, il serait impossible à la Mairie d'en obtenir le paiement.

Q. — Vous avez spécifié, M. le Maire : réquisitions matérielles... Vous pensiez certainement à d'autres, ô combien plus douloureuses : celles de main-d'œuvre pour le « Service du Travail Obligatoire ».

R. — Oui ! Les ordres de réquisitions de main-d'œuvre étaient établis par la Préfecture (Service du Travail Obligatoire).

Je dois dire que, dès le début, j'ai refusé de signer tous ordres de réquisitions de main-d'œuvre.

Mais un jour, je reçus directement de la Feldkommandantur 250 convocations pour le S.T.O. avec mission de les signer et de les faire parvenir.

Telles qu'elles étaient rédigées par les Allemands, j'avais l'air en être l'auteur : je refuse donc de les signer et de les envoyer.

Le lendemain, deux Gestapos viennent demander des explications et veulent obliger à signer et à expédier ces ordres : je m'entête dans mon refus. Je suis menacé d'ordres qui me seraient adressés par la Préfecture. Et aussi qu'une rafle soit organisée sur le Pont de **Saint-Cloud** pour réquisitionner au passage 200 hommes, sans autre forme de procès !

J'objecte que c'est là une opération de police et que c'est à la Police d'Etat et non au Maire à en prendre l'initiative... et la responsabilité.

Les choses en restent là : j'avertis aussitôt le Préfet, qui me félicite, et aucune suite ne fut donnée à l'affaire.

Q. — Nous venons d'aborder par la bande de la réquisition l'important problème de la main-d'œuvre et du chômage. Après l'exode, du fait de l'arrêt de

toute activité commerciale ou industrielle, vous avez dû vous trouver en face d'un nombre considérable de chômeurs. Qu'avez-vous pu faire pour aider tous ces foyers malheureux ?

R. — (M. Chaveton) : Il est exact que beaucoup d'entreprises étaient tombées en sommeil et, dans les cas urgents, l'entraide se manifesta. Mais pourtant, on ne sait d'ailleurs pas comment, les affaires marchaient encore, au ralenti sans doute, mais réussissaient à occuper leur personnel.

En fait, le bureau du chômage n'a pas connu, après les trois mois tragiques de l'été 1940, une activité trop exceptionnelle. Il faut songer que 2 millions de Français étaient prisonniers. Cette situation constituait, sur le plan main-d'œuvre, une énorme ponction. Le gouvernement de l'époque lança immédiatement un programme de gros travaux et demanda à chaque commune de promouvoir un plan de même nature. C'est ainsi que, en ce qui nous concerne, l'aménagement des berges de la Seine fut décidé ainsi que le programme de rénovation du Centre de **Saint-Cloud**, quartier jugé insalubre par la Commission Préfectorale et dans lequel un grand nombre de locaux et logements furent déclarés tels.

Comme maints autres, ces projets furent interrompus par les grands prélèvements de main-d'œuvre opérés par les occupants : organisation Todt, envoi de spécialistes dans les usines allemandes. Là encore, nous venons de voir qu'il fallu jouer au plus fin et comment M. Salles s'employa pour limiter le nombre de ces départs.

C'est à cette époque (1942) que fut également prévu et voté par le C.M. un gros programme d'égouts, de l'ordre de treize millions de francs d'alors, programme qui aurait parfait à 100 % notre réseau d'assainissement et qui, hélas, resta en plan. Ces travaux furent interdits par les Allemands, pour le plus grand dam des contribuables d'aujourd'hui...

Q. — **Nous aborderons prochainement le récit fidèle et objectif, mais délicat, des événements divers qui ont marqué la Libération de la Commune et les suites politiques qu'elle a entraînées.**

Il serait peut-être bon de terminer la relation des souvenirs de la triste période de l'Occupation et des souffrances de toute nature qui frappèrent et parfois accablèrent la population malgré les efforts de l'équipe municipale en place, par un souvenir plus plaisant.

R. — (M. Michel Salles). Je pense pouvoir satisfaire ce désir.

Il s'agit, en effet, d'une affaire mineure mais cependant bien symptomatique. C'était, je crois, en 1942. Les Allemands, qui n'ignoraient pas la qualité rare du Grand Orgue de l'église paroissiale non plus que l'éminente personnalité de l'organiste, M. Gaston **Litaize**, furent pris du désir d'organiser un concert d'orgues auquel M. **Litaize** aurait participé et aussi l'organiste allemand titulaire du Grand Orgue de Potsdam. S'étant adressés pour autorisation à M. le Chanoine **Legrand**, celui-ci, plutôt gêné, se souvint fort à propos que c'est la commune qui est propriétaire de l'église et de l'orgue et que c'est au Maire qu'il convient de s'adresser. Après conciliabule entre le Maire et le Curé, force leur fut de reconnaître que « s'il était bien de s'abstenir », sans doute était-il bien, aussi, « d'y venir », et qu'il n'aurait pas

été politique de refuser une permission dont (au surplus) les occupants auraient sans doute pu se passer... L'autorisation est donc donnée à la grande satisfaction des autorités allemandes, mais sous réserve que le concert, réservé aux militaires, aurait lieu un soir vers 18 heures. Toutes conditions acceptées : mais contre-partie de leur satisfaction, ces Messieurs invitent le Conseil Municipal à y assister... ce qui ne plaît guère. Comme il ne faut ni boudier, ni s'empressez, le Conseil, spécialement convoqué, délègue la Municipalité pour assister au concert.

À l'heure dite, les autorités chamarrées attendent leurs invités sous le porche de l'église ; mais ceux-ci peu enchantés de ces salutations... entrent par la sacristie ! Ne voyant rien venir, les Allemands entrent à leur tour et viennent saluer solennellement les Français déjà installés par le Chanoine **Legrand**.

Puis le concert se déroule : un présentateur explique en allemand, puis en français que cette église a été choisie en hommage à **Gounod** et à **Busser**. Le dernier morceau du programme était une improvisation du Maître **Litaize** sur le thème : **Tristesse, Guerre et Victoire** : elle fut particulièrement brillante mais, pour nous, ces moments combien poignants !

Quand il eut fini, les Allemands **debout**, tournés vers la tribune, applaudirent longuement le vainqueur incontesté de ce match singulier : le Maître **Litaize** ; pendant ce temps nous repartîmes, comme nous étions venus... par la sacristie.

(A suivre).

« Noces d'Argent »

Pour commémorer l'anniversaire de leur arrivée à **Saint-Cloud**, il y a vingt-cinq ans, M. et Mme ANTONAT ont offert, dans les salons de la Mairie, samedi 26 novembre, une brillante réception aux personnalités élues ou notables ainsi qu'à leurs nombreux amis.

Au cours de la cérémonie, M. Francis CHAVETON, Maire, tint à rappeler les services et les générosités qui ont mérité à M. ANTONAT la distinction unique qui a fait de lui « le citoyen d'honneur de la ville de **Saint-Cloud** ».

En particulier comment, en pleine guerre et occupation, alors que tout manquait, M. Antonat prit à sa charge, conjointement avec l'« Entraide », l'envoi de colis à tous les prisonniers de **Saint-Cloud** : ils étaient 550 ! Puis l'accueil qu'ils réservèrent, lui et Madame Antonat, dans leur propriété de la rue Pasteur aux enfants de ces mêmes prisonniers auxquels un goûter somptueux était offert chaque mois pendant que, parallèlement, les enfants de tués se voyaient invités à déjeuner ainsi que les mamans des plus jeunes. Comment aussi, dès leur retour, tous nos prisonniers, dotés par eux d'un généreux pécule, furent conviés rue Pasteur à une merveilleuse réception !

Cette générosité, passées les difficultés qui l'avaient rendue si appréciable, ne s'est pourtant pas démentie : faut-il rappeler qu'un copieux colis est envoyé chaque année, à Noël, aux vieillards secourus par la Ville sans oublier l'envoi traditionnel, sous forme de porto, de l'apéritif nécessaire au repas des

Anciens ? On peut dire qu'en toutes circonstances, partout où un plaisir peut être fait, une misère soulagée, on ne fait pas appel en vain à M. et Mme **Antonat**.

En reconnaissance, la Médaille d'Or de la Ville fut remise à M. **Antonat** par Monsieur le Maire, aux

applaudissements de toute l'assistance unanimement associée à ce remerciement.

Nous sommes heureux de présenter à nos lecteurs un document photographique et d'associer, par la voie du Bulletin, toute la population à notre gratitude.



Cliché LOMPRESZ

Votre feuille d'impôts augmente... Voici pourquoi

Il n'est jamais agréable à un Conseiller Municipal de voter un relèvement de la charge fiscale pour équilibrer le budget communal. Pourtant, les édiles doivent s'y résoudre s'ils ne veulent pas arrêter ou entraver le fonctionnement des services et l'investissement nécessaire à la vie de la communauté. Aussi le Conseil Municipal a-t-il été dans l'obligation de voter, dans sa dernière séance, un relèvement important du taux de base servant au calcul de la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères (de 200 à 250 %).

Sans doute ce taux est-il encore inférieur ou égal à celui pratiqué par la plupart des localités voisines :

Bougival, 300 % - La Celle Saint-Cloud, 300 % -
Chaville, 300 % - Le Chesnay, 250 % - Garches,
285 % - Louveciennes, 300 % - Marly-le-Roi, 300 % -
Versailles, 300 % - Ville d'Avray, 200 %.

Le mode de traitement des ordures ayant changé, cette augmentation a été rendue nécessaire. En effet, jusqu'alors les ordures collectées à **Saint-Cloud** étaient conduites en décharge à Pontchartrain. Dans un souci d'hygiène élémentaire, cette pratique sera désormais interdite dans un périmètre qui ne permet plus d'envisager ce mode d'élimination des déchets. Si l'on ne peut donc qu'approuver la mesu-

re, il n'en demeure pas moins qu'elle a des conséquences financières sérieuses. La construction, l'équipement, le fonctionnement d'une usine de traitement à **Buc** sont très élevés et les communes participantes doivent se répartir la charge proportionnellement au tonnage d'ordures à traiter : 8.000 tonnes en ce qui concerne **Saint-Cloud**. L'ensemble du service est évalué, pour 1967, à 630.000 F, alors que le coût de l'année en cours atteindra 530.000 F provoquant, par rapport au produit de la taxe, un déficit de 40 à 50.000 F qui seront prélevés sur les disponibilités générales. Le coût de ce service essentiel ressortira en 1967 à 21 F par an et par habitant, soit **0,057 par jour !** (Moins de 6 anciens francs par jour et par habitant).

De cet exemple d'une charge incontestable, nous pouvons élargir notre propos aux autres charges financières qui, d'année en année, alourdissent la feuille d'impôts. La dégradation monétaire constante a une part que l'on pourrait qualifier de normale, tant nous nous sommes habitués depuis des lustres à cette situation. Mais au-delà et surtout, il y a la mauvaise répartition des charges entre les différentes collectivités : Etat, Départements, Communes et, aujourd'hui, District. L'Etat tout-puissant impose sa volonté sous la forme de contingents autoritaires, de dépenses obligatoires et de transferts de charges qui, normalement, lui incombent. Dans notre pays, les charges financières ne sont pas réparties équitablement entre les différentes entités administratives. Cette ventilation devrait être prévue par un texte constitutionnel pour ne pas subir les aléas de la politique du moment.

Nous avons déjà écrit que l'orientation gouvernementale actuelle fait peser sur le sort des collectivités locales un danger mortel par des réformes de structures. Certes, celles-ci sont indispensables pour une saine adaptation aux conditions de vie nouvelles ; mais, décidées unilatéralement, elles perdent leur esprit démocratique, celui de la libre discussion au sein des assemblées élues. Que dire des mesures financières qui tendent toutes à faire des Conseils Municipaux, de petites chambres d'enregistrement sans pouvoir réel ?

Les difficultés d'emprunter à des taux compatibles avec l'amortissement de l'objet pour lequel le prêt est demandé, alourdissent anormalement la dette et sont un frein puissant aux investissements. Or cette politique est délibérée, en un temps où notre pays vit la plus grande mutation qu'il ait connue dans son histoire : n'est-ce pas une aberration ? Ecoles, hôpitaux, voirie, équipements sociaux-éducatifs et sportifs sont-ils donc déjà en nombre suffisant et tellement bien adaptés au progrès technique, que le mieux-être, que chacun est en droit de recevoir de ce progrès, soit désormais considéré comme superflu ?

A tous les hommes de bonne volonté qui ne manquent pas dans les communes de France, qui ont conscience d'œuvrer utilement, il est pénible de constater que l'Etat, démesuré par ses services ou par ceux qu'il contrôle, entrave autoritairement un essor dont chacun mesure la portée et reconnaît pourtant l'impérieuse nécessité.

Si la tendance à transférer des charges, qui sont incontestablement à supporter par le budget de l'Etat (enseignement du second degré par exemple, ou, dans un proche avenir si l'on en croit les projets

déposés, la prise en charge des sections de la voirie nationale qui traversent les communes) se poursuit, les communes devront se résigner à mettre en veilleuse leurs projets d'infrastructures, ou bien les Conseils Municipaux devront faire peser sur leurs mandants de tels impôts qu'ils encourront une impopularité certaine. Mais, après tout, c'est peut-être cela qui est recherché, pour mieux les éliminer et laisser la place à une lourde machine administrative irresponsable ?...

Nous reviendrons sur cette très importante question lors des commentaires qui accompagneront la présentation du budget 1967.

Travaux 1966

L'année 1966 touche à sa fin. Les programmes de travaux se sont réalisés au cours de l'exercice, mais n'ont pas toujours pu être conduits aussi rapidement qu'on l'aurait voulu, en raison d'une part des intempéries et, d'autre part, de la mauvaise coordination des projets menés par les différentes administrations ou services publics concessionnaires.

VOIRIE

Les travaux prévus sont en cours de finition.

Les parkings de la rue Dailly sont terminés.

L'aménagement de la place de la Mairie est en cours.

Seuls n'ont pas été exécutés les reprofilage et goudronnage de la rue Laval, le Service des Eaux devant exécuter dans ce secteur un renforcement de canalisation. C'est cette raison qui a également retardé la remise en état des trottoirs de l'avenue du Général-Leclerc. Mais, dès finition de ces travaux d'adduction d'eau, l'aménagement de cette avenue sera repris, en accord avec le Service des Ponts et Chaussées : un passage bitumé pour piétons sera réservé entre les plantations, côtés pair et impair, et des parkings longitudinaux ménagés le long de la chaussée. Seuls resteront alors à exécuter les travaux de réfection des contre-allées, le long des façades, les sociétés concessionnaires devant encore passer des canalisations de toute nature.

Déplorons, au sujet de la voirie, que le Service des P.T.T. ait tant tardé pour passer ses nouvelles canalisations : c'est ainsi que les rues de la Porte-Jaune, Gounod, Preschez et Tahère qui ont été réfectionnées, vont être à nouveau défoncées.

ASSAINISSEMENT

L'avant-dernière tranche d'égouts est commencée dans le quartier des Coteaux. Nous rappelons que cette tranche comporte l'assainissement des voies suivantes : avenue Clodoald, avenue de la Pomme-raie, avenue Duval-Le Camus, avenue des Vignes, rues Montesquiou et Crillon, rue des Villarmains, boulevard Sénard.

La prochaine tranche, actuellement à l'étude, terminera le programme général d'assainissement de la ville de Saint-Cloud, commencé il y a une quinzaine d'années.

ECLAIRAGE PUBLIC

Les travaux de modernisation ont été poursuivis au cours de l'année 1966.

C'est ainsi qu'en accord avec le District de Paris a été réalisé l'éclairage de la RN 185, entre **Ville d'Avray** et **Saint-Cloud**. Dans le cadre municipal, l'éclairage des rues suivantes a été rénové : rue du Mont-Valérien entre le carrefour Washington et la rue du Pierrier ; rue du Pierrier (partie basse) ; rue Preschez, rue Coutureau. Chaque fois que des tranchées sont ouvertes, les câbles d'alimentation sont vérifiés et, au besoin, changés. C'est ce qui s'est passé pour la rue Courtureau. Les sections sont alors renforcées en fonction de l'augmentation de puissance des foyers pour **éviter ainsi l'extinction spasmodique de certains circuits aux heures de pointe** : ceci fait croire alors à certains de nos administrés que les lampes sont grillées... La mise progressive de tout le réseau en 220 Volts apportera d'ailleurs une amélioration générale.

Pour 1967, nous avons demandé une subvention au District pour la modernisation de l'éclairage public de la RN 307, entre la place Magenta et la place Clemenceau : la dépense à envisager est de 25 millions d'anciens francs.

BATIMENTS COMMUNAUX

Les travaux d'agrandissement de la mairie sont terminés. Ils se complètent actuellement par l'aménagement des bureaux des services techniques, au dernier étage.

Tous les autres travaux énumérés dans les précédents Bulletins sont terminés.

SQUARES - PLANTATIONS

Sont maintenant terminés les aménagements de jardins au Centre Social de la Passerelle et à la Halte-garderie d'enfants de Montretout. Une aire en sable stabilisé a également été réalisée aux abords de l'église Stella Matutina. Elle sert de terrain de jeux aux enfants et est occasionnellement utilisée comme parking.

Un programme de plantations est prévu pour la saison d'hiver. Il intéresse plus particulièrement le boulevard de la République. Entre la rue de l'Avre et la rue du Pierrier, quelques bouquets d'arbres et une ou deux rangées de peupliers d'Italie au droit des grands ensembles (Beausoleil, Résidences, Foncina, etc.). Et quelques bouquets également entre la rue de l'Avre et l'avenue Foch, au droit des propriétés non plantées, afin de réaliser un ensemble de verdure en bordure de la Route Nationale.

D'autres plantations seront également effectuées sur l'ensemble du territoire communal, pour compléter les squares existants.

Budget des Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud

Le Budget des Etablissements Hospitaliers de SAINT-CLOUD s'élève à la somme de 11.814.969 F et se décompose en 3 sections :

Section d'Exploitation	9.202.143
Section d'Investissement	2.554.250
Dotations non affectées	58.576

I — La section d'exploitation comprend les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services hospitaliers, et s'équilibre en recettes avec

le produit du nombre de journées par le prix de journée, les consultations et quelques menues recettes diverses en atténuation de dépenses.

Voici les principaux chapitres de dépenses pour une prévision de 69.000 journées d'hôpital et 90.000 journées de Maison de Retraite.

Alimentation	940.000
Produits Pharmaceutiques	520.000
Frais de Personnel, y compris les charges patronales et les impôts sur salaires	5.153.000
Entretien et réparations des locaux, du matériel et du mobilier	525.000
Intérêts des Emprunts	187.000
Amortissement des biens Meubles et Immeubles	553.000

Sont cités ci-dessus les crédits les plus importants. Il n'en reste pas moins que toutes les autres dépenses telles que l'électricité, l'eau, le gaz, le chauffage, le linge, les produits d'entretien, les imprimés ; les frais de P.T.T., etc., totalisent des sommes non négligeables.

II. — La section d'investissement comprend toutes les dépenses d'équipement, (constructions et matériels) 400.000 F environ, les remboursements d'emprunts en Capital (160.000 F) et les Comptes de Stocks. Les dépenses sont couvertes par des recettes provenant des annuités d'amortissement, des subventions qui peuvent être octroyées pour les constructions ou les équipements nouveaux, et de l'encaissement des emprunts qui pourraient être contractés.

III. — La section de la Dotation non affectée est un budget annexe qui reflète la gestion des biens meubles et immeubles indépendants des bâtiments hospitaliers proprement dits, ainsi que la gestion de l'exploitation agricole (jardins, animaux). Ce budget peu important laisse toujours un petit excédent.

11 Novembre

A l'initiative du **Souvenir Français**, la cérémonie traditionnelle de la piété et de la fidélité s'est déroulée en notre ville, devant le Monument aux Morts dont le martyrologe, pourtant déjà bien long, a été récemment complété par la gravure de quarante-cinq noms de victimes des guerres qui, n'ayant été signalés par aucun ayant droit, n'avaient figuré sur aucune des listes précédentes.

Après la minute de silence, les récompenses et distinctions suivantes ont été proclamées par le Comité du Souvenir Français :

- Diplôme d'honneur à Madame Yvonne **Defrémont**.
- Médaille de bronze à MM. Christian **Maréchal** et Manuel **Ramos**.
- Médaille de vermeil à MM. Albert **Ville** et Eugène **Delarfeux**.

Médaille de vermeil avec Bélière laurée (la plus haute distinction du **Souvenir Français**) à M. Robert **Finelle**.

Une mention particulière doit être faite en faveur de M. **Delarfeux** qui, Clodoaldien depuis 1909, a créé, avec M. **Thibault**, en 1920, le Comité du Souvenir Français.

Né en 1879, ancien combattant de 1914-1918, présent chaque année, et encore aujourd'hui malgré ses

87 ans, aux cérémonies du 11 novembre, M. Delarfeux par cet acte de grandiose fidélité au souvenir, donne un exemple remarquable bien digne d'être cité devant la jeunesse présente. D'un dévouement digne de tout éloge et d'admiration, il continue à rendre au Souvenir Français les services et les bienfaits qu'il lui apporte depuis près d'un demi-siècle.

Puis le cortège se rendit au cimetière communal, se recueillit au Carré Militaire et M. **Defrémont**, vice-Président, rappela, devant les autorités dont M. le Maire de Saint-Cloud et les membres de la Municipalité, la mission essentielle du Comité : se souvenir... Action d'autant plus nécessaire qu'à compter les assistants, on pourrait conclure que nos concitoyens ont perdu la mémoire...

« Cette manifestation traditionnelle du souvenir, « c'est pourtant le remerciement que nous devons à « ceux qui sont morts pour conserver l'intégrité de « notre territoire, donc pour que nous vivions ; et « vous, les absents, vous n'avez pas d'excuse de ne « pas être ici, avec nous, ce 11 novembre, à cette « cérémonie que le Souvenir Français s'efforce de « maintenir, avec l'aide et l'appui des sociétés d'An- « ciens Combattants, des élus clodoaldiens et de « quelques bonnes volontés. »

S'il adresse des remerciements chaleureux à ceux qui apportent leur aide pécuniaire, en plus de leur présence, il les incite à convaincre les indifférents de se joindre à eux l'an prochain pour que ce but soit atteint : assurer la pérennité de la manifestation du Souvenir.

Une réunion des Conseils Municipaux du canton de Saint-Cloud

Les trois Conseils Municipaux des villes de **Garches, Saint-Cloud** et **Vaucresson** auxquels s'étaient joint M. **Puydebois**, Maire de notre très proche voisine **Marnes-la-Coquette**, se sont réunis en séance privée, à la Mairie de **Saint-Cloud** le vendredi 25 novembre, à 21 heures.

A la table d'honneur avaient pris place, outre M. F. **Chaveton**, Maire de **Saint-Cloud**, Conseiller Général, qui présidait, MM. les Maires J. **Le Rallec**, de **Garches**, A. **Even**, de **Vaucresson**, R. **Puydebois**, de **Marnes-la-Coquette**, ainsi que MM. **Delamater** et **Tallard**, respectivement Président et Proviseur de l'**American College in Paris** ; invités en raison des problèmes particuliers qui devaient être évoqués au cours de la soirée.

M. le Maire de Saint-Cloud, après avoir salué l'assistance, fit un exposé technique sur les projets routiers intéressant à plus ou moins longue échéance — VI^e et VII^e Plans, et au-delà —, le département des Hauts-de-Seine. Il est certain qu'au vu des tracés envisagés et de l'importance des voies à percer — nécessité vitale sans doute pour décongestionner nos grandes artères — les maires des communes concernées manifestent une inquiétude bien légitime quant au « découpage » de leur territoire.

L'Assemblée est ensuite mise au courant des démarches entreprises par M. **Le Rallec**, Maire de **Garches**, et M. **Chaveton**, Maire de Saint-Cloud, tendant à réserver pour une utilisation intercommunale

locale, sous la forme d'un Lycée Technique, les locaux laissés vacants par le départ du Lycée militaire américain de Saint-Cloud-Garches (Porte Jaune).

De l'exposé au cours duquel interviennent notamment M. **Chaveton**, M. **Le Rallec**, MM. les Maires-Adjoints chargés des questions scolaires, MM. De Lamater et Tallard, il ressort que, compte tenu de l'importance de ces installations, il convient de rechercher des propositions concrètes qui les utilisent à plein emploi.

C'est ici qu'intervient la prise en considération de l'**AMERICAN COLLEGE IN PARIS**, implanté de façon assez précaire dans les sous-sols des églises américaines du quai d'Orsay et de l'avenue George-V. Ses effectifs sont insuffisants pour lui permettre une occupation normale des locaux de la Porte-Jaune ; comme seront aussi insuffisants à eux seuls les effectifs prévus du Lycée Technique envisagé.

Pourquoi, dès lors, ne pas combiner les deux opérations en un partage raisonnable ? Chacun pourrait y trouver son compte : le Lycée Technique, qui serait situé à proximité des communes qui en sont dépourvues, le Lycée Américain qui bénéficie d'installations lui permettant de se regrouper, les communes retrouvant une clientèle de jeunes gens et jeunes filles à héberger, prenant la relève des familles américaines qui nous quittent et, à l'échelon supérieur et culturel, des fructueux échanges s'instaurant entre les jeunes Français et de nombreux camarades étrangers, les étudiants de l'**American Collège** présentant un très intéressant éventail de nationalités ; enfin la possibilité pour les étudiants français de prendre un contact bénéfique avec une Université américaine, implantée chez nous, mais avec toutes les caractéristiques et les méthodes qui font son originalité.

C'est pourquoi l'Assemblée, unanime, émet le vœu que des démarches soient faites sans tarder, appuyées par le vote conforme des assemblées municipales concernées, auprès des autorités compétentes : Premier Ministre, Education Nationale sous couvert de M. le Recteur de l'Académie de Paris, Affaires Etrangères, pour que les locaux en question soient dévolus à cette union scolaire franco-américaine.

Cette réunion comportait également une présentation inaugurale des récents aménagements et agrandissements de la Mairie : modernisation de l'éclairage, nouveaux cabinets de M. le Maire et des Adjoints, nouvelle Salle des Conseillers, bureaux clairs et spacieux tant pour le personnel que pour l'accueil du public : Saint-Cloud se devait de maintenir son Hôtel de Ville à l'échelle du développement constant de la Cité, sans pour autant lui faire perdre son cachet particulier...

Installation du nouveau curé de Saint-Cloud

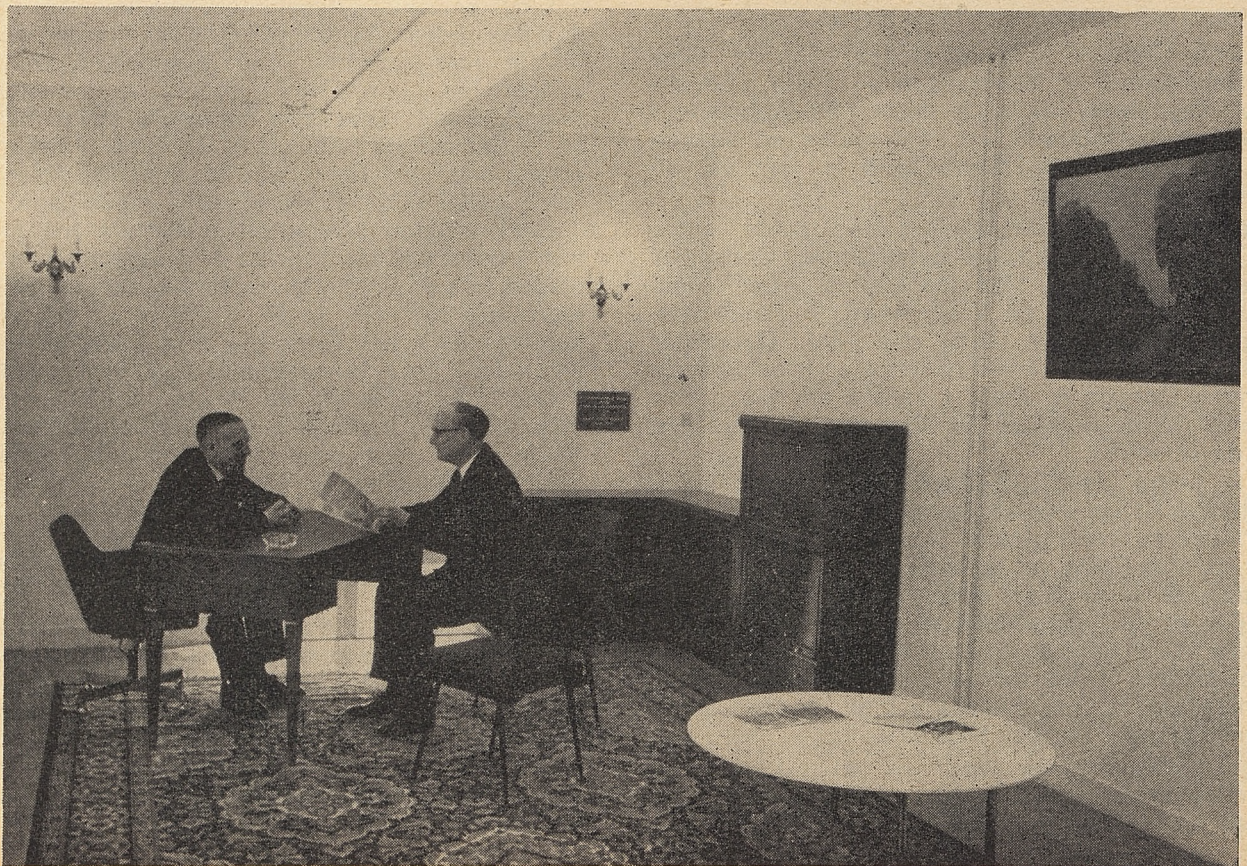
Le 9 octobre, la Paroisse de **Saint-Cloud** en fête accueillait son nouveau Pasteur, M. le Chanoine Jean HARANG. Mgr MALBOIS, auxiliaire de Mgr l'Evêque de **Versailles**, et qui fut jadis vicaire à **Saint-Cloud**, procédait à l'installation liturgique au cours d'une grandiose cérémonie qui comporta une Messe célébrée solennellement par l'Evêque et le nouveau Curé, entourés de nombreux prêtres.

On sait que depuis cette date, **Saint-Cloud** se

INAUGURATION.....



Le nouveau bureau de M. le Maire pouvant éventuellement être utilisé comme Salle de Mariage.



La Salle des Conseillers : salon de détente.



trouve, en tant que commune des Hauts-de-Seine, rattaché au nouveau diocèse de **Nanterre**, sous la houlette de Monseigneur **Delarue**, premier évêque de ce diocèse, tandis que Monseigneur **Malbois** est transféré à **Corbeil**, nouveau siège de l'évêché du département de l'Essonne.

On sait aussi que notre curé a été appelé par la confiance de son évêque aux fonctions de vicaire épiscopal qu'il exercera concurremment avec sa charge de curé doyen de Saint-Cloud.

Bienvenue et fécond ministère dans la concorde et la paix, à M. le Chanoine Jean **Harang** !

Journée des Vieillards

La classique « **Journée des Vieillards** » s'est déroulée le dimanche 23 octobre 1966.

Les généreux concours, cette année encore, ne nous ont pas manqué.

Il faut citer d'une part, les personnes qui ont accepté de vendre les timbres et, d'autre part, les trois associations : **Unions des Vieux Travailleurs de France**, **Parrainage des Vieillards** et **Association des Familles**, qui ont bien voulu mettre à la disposition de Mme **Clément**, Maire-Adjoint, chargé des Œuvres Sociales, des quêteurs bénévoles qui assumaient la tâche ingrate entre toutes, de solliciter sur la voie publique la générosité des passants : que les uns et les autres soient ici remerciés pour leur dévouement.

Comme de coutume, 10 % des fonds recueillis ont été versés au Comité National en couverture des frais de matériel (affiches, insignes, timbres, etc.) et les 90 % restant ont été répartis entre un certain nombre de personnes âgées et nécessiteuses.

Club des Anciens

Les **Goûters du mercredi**, au Centre social de la Passerelle, sont toujours très suivis et très appréciés.

Un car de la Ville effectue maintenant le ramassage des personnes habitant le Centre et Montreuil, leur évitant ainsi un long et pénible déplacement et leur donnant la possibilité de venir par tous les temps.

Générosité...

Nous tenons à signaler le geste généreux de la Firme Le Matériel Téléphonique qui, sur décision de M. **Lizon**, Président-Directeur Général, que nous transmet M. **Airault**, Secrétaire Général, vient de faire don à la Maison de Retraite Lelégard d'un poste de télévision destiné à la Salle commune de cet établissement, ceci « en considération des services hautement appréciés rendus par cette Maison dans notre région ».

Nous sommes certains d'être les interprètes de tous les heureux bénéficiaires de ce beau cadeau en remerciant chaleureusement les généreux donateurs.

Transfert du Marché Dailly

Certaines personnes du quartier du Centre se sont émues lorsqu'en août dernier nous avons été dans l'obligation de supprimer les installations volantes du marché installé sur le trottoir côté pair de la rue Dailly. Nous devons, pour permettre l'amorce des travaux qui conduiront à la refonte complète des courants de circulation, rue Dailly et place Clemenceau, évacuer cet emplacement à la demande de l'Administration des Ponts et Chaussées, cette voie étant une route nationale.

La Municipalité a aussitôt envisagé, à titre provisoire, le transfert du marché dans les locaux du garage du Pont de Saint-Cloud, quai Carnot, dont elle est propriétaire depuis 1945 ; mais l'occupant actuel, usant de procédure, a obtenu un sursis à son départ.

Il est évident que nous nous trouvons devant une action paralysante et que nous ne pourrions mettre en pratique cette solution — qui n'est pas parfaite, nous en avons conscience — qu'autant que ces locaux nous seront restitués.

Cours Ménagers

La distribution des prix des Cours d'Enseignement ménager a eu lieu le samedi 26 novembre dernier dans les salles du Centre Culturel, sous la présidence de M. le Maire et de Madame **Pointel**, Inspectrice d'Enseignement Ménager.

Madame **Clément**, Maire-Adjoint chargé des œuvres sociales, qui organisait cette manifestation, a présenté les travaux des élèves.

Parmi les récompenses figuraient un certain nombre de livrets de Caisse d'Épargne offerts par la Caisse Nationale et de nombreux prix en nature, dons de l'E.D.F.-G.D.F. et de plusieurs industriels clodoaldiens.

Nous rappelons ici les jours d'ouverture des cours :
Ils ont lieu :

- 1^o au **Centre Culturel**, rue des Ecoles :
les lundis, de 9 heures à 12 heures : permanence, machines à tricoter, transformations de vêtements, divers ;
les lundis et mercredis, de 14 heures à 17 heures ;
les jeudis, de 9 heures à 12 heures : jeunes filles à partir de 14 ans.
- 2^o au **Centre Social de la Passerelle de l'Avre** :
les vendredis, de 14 heures à 17 heures.

Une permanence va également fonctionner à la Passerelle.

Tous renseignements auprès de la monitrice, les jours d'ouverture.

Le Lycée de Saint-Cloud en deuil

Qui n'a ressenti une émotion profonde en apprenant le drame survenu en forêt de Fontainebleau : cet éboulement tragique qui, pendant les congés de Toussaint, est venu endeuiller deux familles par la mort de trois jeunes gens, partis gaiement « varaper »

et que le sort impitoyable attendait dans la grotte où ils s'étaient abrités pour la nuit.

Si nous faisons place dans ces colonnes à ce tragique accident, c'est qu'il nous touche d'assez près : deux des jeunes gens habitaient La Celle Saint-Cloud, l'autre Garches. Claude **Muller**, 20 ans, était élève du Lycée de **Saint-Cloud** où après avoir amorcé un métier dans la prothèse dentaire, il avait tenu à rentrer en math-élém pour progresser coûte que coûte et passer le baccalauréat. Son frère Roland, 23 ans, licencié en Sciences économiques, était professeur à l'Ecole de la Chambre de Commerce de Paris. Jean-Claude **Pailard**, 17 ans, de Garches, était fils d'une infirmière et d'un employé de l'hôpital Raymond-Poincaré et était, lui aussi, élève de classe terminale en notre Lycée.

Que ces familles si cruellement éprouvées trouvent ici l'expression de notre sympathie émue.

Distinctions honorifiques

Nous sommes heureux de signaler que M. Jacques **Butterlin**, Directeur de l'Ecole Normale Supérieure de **Saint-Cloud**, a reçu, le 21 octobre, des mains de M. le Professeur Pierre **Aigrain**, Directeur Général des Enseignements Supérieurs, les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur.

*

Et que M. Jacques **Bonnet** a été nommé Chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques par décret du 23 septembre 1966.

Tous nos compliments.

Faut-il rappeler que le Bulletin est toujours disposé à faire état des distinctions flatteuses décernées à nos concitoyens ? Il arrive trop souvent que nous les omettons faute d'en avoir eu connaissance. Aussi sommes-nous toujours reconnaissants aux bénéficiaires de vouloir bien nous en faire part.

*

Le 24 novembre 1966 s'est déroulée, au Siège de LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIERE (V.I.M.), à Saint-Cloud, une cérémonie qu'avaient bien voulu honorer de leur présence :

— Son Excellence M. Rolf **Sohlman**, Ambassadeur de Suède en France,

— et Messieurs T. **Hylander**, Conseiller Commercial de l'Ambassade de Suède ;

J. **Berglund**, Directeur de la Chambre de Commerce Suédoise en France ;

F. **Chaveton**, Maire de Saint-Cloud ;

G. **Jouillerat**, Maire d'Aubergenville

et au cours de laquelle treize membres du personnel de la V.I.M. reçurent la médaille d'or de la Kungliga Patriotiska Sällskapet.

Cette décoration créée par S.M. Gustave III de Suède en 1772, récompense la fidélité et le dévouement des travailleurs envers une firme, et elle semble bien méritée par les récipiendaires — ouvriers, agents de maîtrise, employés, cadres et un membre de la Direction — qui ont tous 30 à 40 ans d'appartenance à la V.I.M. Il s'agit d'une distinction nationale ne pouvant être qu'exceptionnellement accordée à un étranger et seuls les liens étroits unissant la Société française à un groupe suédois, l'un des premiers du monde dans l'industrie aéronautique, ont permis de l'ob-

tenir pour des Français que son Excellence l'Ambassadeur de Suède a voulu décorer lui-même, après un discours où s'affirma son attachement à notre pays.

Monsieur le Maire de Saint-Cloud lui répondit avec beaucoup d'esprit et d'émotion, en rappelant que la longue tradition franco-suédoise, si elle nous permet de revendiquer l'honneur d'avoir donné une dynastie au grand pays scandinave, a contribué à la sauvegarde de Paris, en 1944, grâce aux démarches passionnées du regretté Rolf **NORDLING**.

*

Signalons enfin la très belle cérémonie organisée en l'honneur de son personnel par la **Société des Pompes Guinard** : il s'agissait de la 7^e Fête des Médaillés du Travail.

A cette occasion, sous la présidence de M. **CHAVETON** qui avait été aimablement convié, 143 médailles du Travail furent remises solennellement à des membres du personnel.

Ainsi, ceux qui sont si souvent à la peine étaient à l'honneur : il nous est agréable de nous associer aux félicitations qui furent adressées par cette sympathique firme clodoaldienne aux fidèles collaborateurs de la Maison.

Repas de l'Amitié

Le **Repas de l'Amitié**, offert par la ville à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus, aura lieu le dimanche 23 avril 1967 à 13 heures, dans la Salle des Fêtes municipale, rue Hébert.

Cette manifestation, qui comporte une partie récréative, est destinée à rassembler les Clodoaldiens, d'une même génération, quelle que soit leur condition sociale.

Tous les « Anciens » intéressés par cette journée amicale sont priés de **se faire inscrire** à la Mairie, au Bureau d'Aide Sociale, **entre le 10 mars et le 10 avril**.

Ceux que leur état de santé retiendrait chez eux pourront recevoir un colis. **Ce colis n'est destiné qu'aux personnes malades ou infirmes, dans l'impossibilité de se déplacer**. Elles devront, lors de leur inscription, fournir un certificat médical.

Le car de la ville sera à la disposition de nos invités habitant loin de la Salle des Fêtes ou marchant difficilement. Ceux-ci voudront bien, en s'inscrivant, en aviser le service social.

Nous nous employons dès maintenant à faire de cette rencontre une réussite égale à celle de ces dernières années.

Comme d'habitude, bien entendu, les Anciens de la Maison Lelégard ne seront pas oubliés... et le déjeuner traditionnel leur sera offert ce même jour, sans qu'ils aient à se déplacer.

Les activités du jeudi

Elles comprennent : deux séances de **cinéma éducatif** par mois, en principe les 1^{ers} et 3^{es} jeudis des mois d'octobre (rentrée scolaire) à avril (beaux jours).

Des cours de danses rythmiques assurés par Mme **Murat** et Mlle **Normand**.

Des entraînements de hand-ball et la participation

de trois équipes de jeunes à une compétition entre scolaires, au sein de l'U.S.E.P.-Seine, avec M. **Dassaud**, moniteur municipal d'éducation physique et un moniteur sportif détaché de notre patronage.

Un patronage laïc avec un directeur et 15 moniteurs et monitrices.

Cinéma éducatif. Cette année nous avons innové en la matière et les séances ont lieu au Cinéma **Le Régent**.

Les films sont choisis par nous ; aucune publicité n'est faite pour les films à projeter en programmation publique pour la semaine en cours ou les semaines à venir ; les entrées sont entièrement gratuites pour les élèves de nos écoles primaires.

Après l'essai du mois d'octobre, nous pouvons affirmer que le succès de cette initiative est total. La sonorisation est parfaite, les films d'excellente qualité, les sièges très confortables, la salle bien chauffée et moins excentrée que la nôtre. De plus, le but éducatif et récréatif est poursuivi : il est certain qu'un bon film de 35 mm projeté dans une vraie salle de cinéma laisse une impression bien plus favorable que la projection d'un 16 mm à la Salle des Fêtes.

Les élèves et les parents sont, comme auparavant, informés des programmes : grâce à la bienveillance des directrices et directeurs des écoles, des prospectus seront remis tous les mois par ce canal.

Cours de danses rythmique. Réservés aux filles, cela va sans dire, ils ont lieu : au Groupe Scolaire du Centre (filles), sous la direction de Mme **Murat**, les mercredis, de 16 h 45 à 17 h 45 ; jeudis, de 9 h 30 à 11 heures ; samedis, de 16 h 45 à 18 h 15, soit 4 heures par semaine.

Sous la direction de Mlle **Normand** : au Groupe Scolaire des Coteaux (filles), les mardis, de 16 h 30 à 18 heures ; jeudis, de 10 heures à 11 heures ; et les lundis, de 16 h 30 à 18 heures au Groupe du Val d'Or, soit également 4 heures par semaine.

Le nombre élevé des élèves a nécessité, comme les années précédentes, que ces cours soient scindés.

Une très belle fête est traditionnellement organisée, en fin d'année scolaire, au Centre Culturel et un intermède est donné, vers fin juin, lors de la distribution générale des prix.

Hand-ball. Trois équipes ont été inscrites au Championnat de Paris : une « cadets » et deux « minimes ». Ces matches plaisent aux jeunes : attrait du déplacement et saine émulation de la compétition. L'année dernière, d'ailleurs, nous avons remporté un titre en catégorie « cadets ».

Patronage laïc. Il est comme l'an passé réalisé dans les classes de l'annexe scolaire, 9, rue Gounod. Mais le succès est tel qu'il a fallu aménager et chauffer deux autres classes et recruter des moniteurs (265 inscriptions dès les premiers jeudis...).

En particulier, les petits travaux au four électrique et les inclusions ont beaucoup plu.

Les ateliers suivants fonctionnent, dans lesquels les enfants sont répartis par âges :

- sortie au Parc, où se réalisent des jeux ;
- piscine de Boulogne ;
- émaux ;
- inclusions ;
- objets (cerfs-volants) ;

— vannerie ;

— chants, musique, sortie au théâtre à Paris.

Ces activités, saines, éducatives, attrayantes et variées, donnent entière satisfaction. M. **Valverde** les visite régulièrement tous les jeudis, veille à la ponctualité et à la bonne tenue générale : il prend note des besoins en petit matériel, le commande et vérifie les livraisons.

Nous croyons sincèrement et profondément que ces activités sont le complément indispensable de l'école laïque et répondent aux besoins des populations de notre ville. Elles s'intensifient tous les ans, ce qui nous prouve bien leur nécessité.

Piscine et équipement sportif

Nous avons appris que le dossier administratif était présenté par le Ministre de la Jeunesse et des Sports au visa de M. le Contrôleur Financier.

Le dossier technique, après des modifications de détail, est désormais bien au point.

Nous espérons donc que l'adjudication des travaux pourra avoir lieu dans le courant du 1^{er} trimestre 1967.

Escalators...

Il y a quelques mois, nous avons déjà agité ce projet séduisant : aplanir SAINT-CLOUD par la création d'escalators. Notre propos, sous la forme humoristique où nous l'avions tenu, a pu paraître n'être qu'une boutade.

Eh bien ! non. C'est quelque chose de très sérieux qui est sur le point de connaître un commencement de réalisation.

Sans doute, dans une ville comme la nôtre, où les raidillons et les escaliers sont partout (ville charmante, certes, mais très fatigante entend-on dire communément...) combien faudrait-il d'escalators pour faire plaisir à tous les usagers ?

Ne pouvoir tout entreprendre d'emblée n'est pas une raison pour ne rien faire.

Commençons donc par une des voies les plus fréquentées de SAINT-CLOUD : l'escalier qui, au-delà de la Passerelle de la Gare, la relie au carrefour Armengaud-Coutureau-Pozzo-di-Borgo : c'est là, en effet, que le premier de ces appareils doit voir le jour.

Les études sont très avancées, les appels d'offre imminents. Puis ce sera la mise en chantier : au printemps probablement ; et la mise en service, fin 1967 sans doute.

Certes, ce n'est encore que peu de chose : une quarantaine de marches... Mais leur suppression n'en sera pas moins très appréciée, nous n'en doutons pas, par les nombreux habitants qui rentrent le soir de Paris, fatigués par une lourde journée de travail.

Techniquement, le projet ne comportera qu'une seule travée de 1,25 m de largeur utile, la dénivellation totale étant de 5,50 m environ. Cet escalator serait installé en position centrale, laissant de part et d'autre pour la descente, deux escaliers de 1 m de largeur.

Précisons que l'utilisation par le public sera gratuite. En dehors des heures de pointe où le fonctionnement sera continu, le déclenchement se fera par un bouton-poussoir disposé à la base de l'ouvrage.

Si cet appareil donne satisfaction, d'autres pourront voir le jour en divers points comme la Gare du Val d'Or, la rue de l'Arcade, la rue Royale, la rue Feudon, etc.

Changement de gaz

Depuis plusieurs semaines, le « Changement de Gaz » est en cours dans la Commune de Saint-Cloud. Il s'intègre dans une vaste opération qui touche, sur le plan national, plus de 350 000 utilisateurs. L'ampleur d'une telle entreprise a nécessairement poussé le GAZ de FRANCE à concevoir une organisation qui répartit les tâches élémentaires entre différents agents spécialisés.

Actuellement, des démarcheurs ont déjà effectué le recensement des appareils en service, tandis que des agents d'Entreprises ont vérifié l'étanchéité des tuyauteries desservant vos différents appareils domestiques.

Un temps mort sépare ces opérations préliminaires des interventions techniques sur les appareils d'utilisation du gaz. Temps mort apparent car, en fait, les Ateliers Mécanographiques vont exploiter tous les renseignements recueillis, les Magasins vont préparer l'approvisionnement des pièces et les Services Techniques, en fin de chaîne, s'organisent avec minutie pour attaquer, dans les meilleures conditions souhaitables, l'ultime intervention sur les appareils.

Cette dernière va se dérouler en deux temps que nous appelons la « Préconversion » et la « Conversion ».

La préconversion regroupe tous les travaux de modifications d'appareils qui peuvent être entrepris avant l'arrivée du gaz naturel, tout en conservant la possibilité d'utiliser le gaz manufacturé. A la suite de cette opération, les appareils anciens qui, par construction, ne peuvent brûler que du gaz de houille, deviennent, en quelque sorte, des appareils dits « tous gaz ». Ces transformations ont, pour chaque type d'appareil, fait l'objet d'études et d'expérimentations qui ont amené les techniciens du GAZ de FRANCE, en accord avec les Constructeurs, à ne retenir que les solutions les plus satisfaisantes pour l'utilisateur. Un bref aperçu de cette tâche sera donné lorsqu'on saura que, pour les seuls appareils de construction française, on dénombre plus de 2 000 modèles différents pour lesquels on rencontre plus de 20 000 types de brûleurs !

Un nouvel hôtel et un restaurant à Saint-Cloud

De tous temps, Saint-Cloud fut un lieu où les Parisiens aimaient à venir se reposer et se distraire. Il semble qu'il y avait là une vocation particulière à notre ville. Hélas ! depuis la construction de l'autoroute de l'Ouest et les destructions qui furent opérées avec un peu trop de précipitation d'ailleurs, les établissements d'accueil disparaissaient les uns après les autres. La guerre acheva cette mutation malheureuse et, en dépit des efforts constants de la Municipalité, de nouvelles implantations ne purent voir le jour.

Aussi saluons-nous avec satisfaction et intérêt la complète transformation qui équivaut à une reconstruction de la Villa Henri IV, 43, boulevard de la République. Conçue dans un esprit de sobriété et d'élégance, ce bâtiment qui est aujourd'hui terminé, fait honneur à notre ville et constitue, souhaitons-le, le premier maillon d'un renouveau de son équipement hôtelier.

La préconversion terminée, quelques semaines, quelques jours vont s'écouler. Puis, à une date qui n'est pas encore déterminée, le réseau sera purgé de son gaz manufacturé. Ce dernier sera brûlé à l'aide de torches implantées en des endroits judicieux de la voie publique et, sans interruption de la distribution, le gaz naturel remplacera le gaz manufacturé.

La « conversion » ou opération de réglage des appareils ne démarrera qu'à l'arrivée du gaz naturel. Dès que cette date sera définitivement arrêtée, chaque abonné en sera avisé par lettre et recevra toutes informations nécessaires pour que cette dernière phase se déroule avec le maximum d'efficacité et à la satisfaction de tous.

S.N.C.F.

Distribution de billets à la gare du Val d'Or

Nous nous sommes faits très volontiers les porte-paroles de personnes habitant au Val d'Or, dans le quartier situé au-dessus de la voie ferrée, et qui se plaignent très justement de devoir descendre jusqu'à la gare pour y prendre leurs billets, et, pour emprunter ensuite la direction de Paris, remonter à nouveau pour redescendre enfin jusqu'au quai de départ.

D'accord avec elles, nous avons demandé à la Direction de la Région-Ouest de la S.N.C.F. d'étudier diverses solutions : ouverture permanente ou sporadique d'un guichet à la jonction de la passerelle et de la rue du Pierrier ; installation d'appareils distributeurs ; vente de billets par le bureau de tabac de la rue du Pierrier (qui fait déjà cette opération pour le compte de la R.A.T.P.).

De la réponse que nous venons de recevoir, il résulte qu'il ne semble pas possible, pour des raisons d'ailleurs fort valables, ni d'ouvrir le guichet supplémentaire souhaité, ni d'utiliser en cet endroit d'appareils distributeurs de tickets qui, sans surveillance, sont vite détraqués par des personnes mal intentionnées ou des gamineries regrettables.

Par contre, la troisième des suggestions semble susceptible d'être retenue. Il ne s'agirait, bien entendu, que de la vente de billets de 2^e classe, plein et demi tarif, et cartes hebdomadaires. Cette solution reste à l'étude et nous ne manquerons pas d'informer nos lecteurs dès qu'une décision sera intervenue.

Sèvres et Saint-Cloud et leur porcelaine superbe

On sait que, aux lisières du parc de Saint-Cloud, donc sur le territoire de notre ville, la Manufacture de porcelaine de Sèvres s'est installée... depuis 1753. Elle supplanta celle de Saint-Cloud qui, au temps de Monsieur, frère de Louis XIV, fut célèbre pendant près d'un siècle, principalement par ses « pâtes tendres » blanches à patine d'ivoire.

On connaît aussi, plus ou moins, le remarquable Musée National de Céramique de Sèvres, qui jouxte la fabrique. Or, l'après-midi du vendredi 4 novembre 1964, on ouvrit pratiquement au public invité ses nouvelles salles où foisonnent, superbement présentées, les porcelaines françaises et étrangères de toutes les époques.

Mais ce fut la semaine précédente, le 28 octobre au matin,

qu'eut lieu leur inauguration officielle par M. André Malraux, ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles. Outre des productions modernes de haut goût, il admira notamment les choses proches de chez nous : le « vieux Paris », le « vieux Vincennes », le « vieux Sceaux » et, bien sûr, le « vieux Saint-Cloud » original et l'œil exercé du ministre décela très vite le magnifique gobelet en porcelaine de Saint-Cloud délicatement peint d'attributs pharmaceutiques et de fleurs médicinales, adjudé le 20 novembre 1959 lors d'une vente à l'hôtel Drouot à la manufacture de Sèvres pour le prix coquet de 680.000 francs.

La visite était faite sous la conduite du Conservateur, M. Henry-Pierre FOUREST, qui prétendit qu'en creusant à l'emplacement de l'ancienne faïencerie de Saint-Cloud, on devait mettre à jour des pièces curieuses. Son interlocuteur, bien que connaisseur quoique plus modeste collègue, M. Robert Hardouin, en attendant des fouilles problématiques et d'éventuelles découvertes sur place, se déclara très riche — en tant que Conservateur du Musée d'Histoire locale de Saint-Cloud — de la collection exposée à la Mairie de la Ville, comprenant des objets en pâte tendre, unie, blanche, de la période « Chicaneau » suivie de la phase « Trou », tels les rares statuettes, boîtes à fard, tasses, bonbonnières, soit immaculées, soit ornées de décors bleus, éclipsées par d'immenses plats en faïence colorée, d'ailleurs confiés par le Musée de Sèvres.

Il n'y manque que la série des pots ventrus d'apothicaireries, provenant de l'hôpital de Versailles, ainsi que divers types des si jolis vases galbés et fines assiettes polychromes de la première moitié du XVIII^e siècle où l'on s'ingéniait à copier fidèlement la Chine. Et le Musée de Sèvres en possède tout un lot multicolore...

En céder quelques échantillons choisis à la commune voisine lui vaudrait sûrement la plus vive reconnaissance clodoaldienne !

ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS

« Les Amis de Saint-Cloud »

Le 13 novembre 1966, l'Association des « Amis de Saint-Cloud » tenait son Assemblée générale annuelle — que présidait M. Robert Hardouin — dans la salle Gounod du Centre Culturel de la Ville.

Justement, à la faveur d'une allocution très goûtée, le président actif discourt un peu sur la Culture et proposa plusieurs définitions de celle-ci, formulées par des psycho-sociologues anciens et modernes, mais, pour lui, « la Culture c'est la polyvalence d'esprit, la souplesse technique, le pouvoir d'invention, l'ouverture et la joie de penser »

Après quoi, M. Hardouin présenta la conférencière du jour, Berthe d'YD, en des termes familiers bien que délicats. Et l'auditoire fut aussitôt charmé par une richesse inouïe de connaissances sur « l'Esotérisme au Théâtre », servie par une dialectique éblouissante. L'orateur, qui avait incontestablement la maîtrise de son sujet, expliqua ce que fut l'Esotérisme (qui signifie « intérieur » ou « au dedans » de l'œuvre), c'est-à-dire, en ce qui concerne le théâtre, en remontant aux sources, certaine doctrine de l'antiquité. Ce sens caché, souvent par le voile des symboles, relève d'intentions philosophiques ou religieuses, ainsi des paraboles du Christ ; ainsi des « mystères » du Mogen-Age, et plus près de nous, par exemple, le « Chantecler » de Rostand, et même telle pièce actuelle de Pagnol.

Cette causerie magistrale, d'une tenue si haute et d'une grande portée morale, plongea l'assistance dans l'étonnement et dans une véritable jouissance intellectuelle, couronnée d'applaudissements chaleureux.

La réunion se termina par l'annonce d'une présentation audiovisuelle sur le thème « Châteaux et manoirs normands » illustrée de 300 superbes clichés en couleurs, que commentera le bien connu Philippe Guézennec, Guide touristique national, en la salle Verhaeren du Centre Culturel et Artistique, le **dimanche 26 février 1967 à 15 heures**. Entrée libre. Qu'on se le dise !

U.A.S. Saint-Cloud Section JUDO

La nouvelle salle, mise à la disposition de la Section, au rez-de-chaussée du Centre Culturel (14, rue des Ecoles), connaît, depuis son ouverture, un succès croissant.

Si les inscriptions se maintiennent au rythme actuel, il sera permis d'envisager, début 67, un cours supplémentaire pour scolaires, le jeudi après-midi.

Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau des Sports de la Mairie ou à la salle elle-même, pendant les heures habituelles de cours :

Adultes :

Lundi, de 20 h à 22 h ;
Mercredi, de 19 h 30 à 21 h 30.

Scolaires :

Mercredi, de 17 h 30 à 19 h 30 ;
Jeudi, de 14 h à 16 h.

Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Cloud Séjour à BERLIN-STEGLITZ

Invité par la municipalité du district de Steglitz de Berlin-Ouest, un groupe de la Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Cloud partit pour l'Allemagne le 4 septembre. Il était conduit par le président du Conseil d'administration de la M.J.C., M. MAILLET, et par son directeur, M. BOUSQUET.

Le séjour avait été remarquablement organisé par les responsables de la Jeunesse et des Sports du district de Steglitz, tant au point de vue matériel qu'à celui des diverses manifestations et visites que devait offrir cette semaine.

Dès notre arrivée, nous sommes accueillis et pris en charge par notre guide pour tout ce séjour, guide que nous aurons souvent à remercier pour sa prévenance et son désir de répondre à nos moindres questions. Une visite commentée en car nous donne une première vue d'ensemble de Berlin. La soirée tout entière est occupée par une réception à la Maison de la Jeunesse Albert SCHWEITZER, de Steglitz, où, manifestement, tout avait été mis en œuvre pour nous accueillir. Après une allocution de bienvenue du directeur de la Maison, les conversations et même les amitiés se nouent dans cette ambiance chaleureuse et animée qui montre bien la similitude de pensée et de vie des jeunes par delà les frontières.

Le lendemain, notre attention est retenue par une remarquable conférence sur la situation de Berlin. Elle a pour cadre la Maison de l'Europe et nous est donnée par le délégué à Berlin du Ministère fédéral des affaires Pan-Allemandes. Nous sommes reconnaissants aux organisateurs de nous mettre ainsi directement en présence des problèmes de Berlin qui intéressent le monde entier, et cela avec tant de minutie et d'attrait. Une agréable excursion dans les domaines de plaisance de Berlin complétera la journée.

Le jour suivant est celui de notre réception officielle par M. le Bourgmestre de Steglitz. Nous répondons à ses paroles de bienvenue et d'amitié par de vifs remerciements. Suit un déjeuner d'honneur qui nous permet des échanges de vue et des comparaisons sur le fonctionnement des institutions municipales en Allemagne et en France. Enfin, une visite en car à travers Steglitz nous permet de prendre une connaissance très détaillée de la vie du district.

Les sorties succédant aux promenades, nous en arrivons à la visite de l'Hôtel de Ville de Berlin-Ouest, où l'on a l'obligeance de nous ouvrir galeries et salles de séance, avant la projection d'un film très émouvant sur les événements qui ne cessent d'éprouver Berlin depuis 1945.

Nous aurons encore l'honneur d'une seconde conférence, tout aussi documentée que la première et qui nous ouvrira autant d'horizons.

L'heure du départ vient après une semaine ; notre guide infatigable nous accompagne jusqu'au train et, en le remerciant une dernière fois, nous pouvons lui affirmer que nous avons été véritablement frappés par la connaissance directe et approfondie de Berlin que nous a donnée la municipalité de Steglitz. Les graves problèmes comme la chaleureuse amitié des Berlinoises nous sont maintenant sensibles.

Rentrée... et projets : Montréal ?

Ce dernier trimestre 1966 n'a pas déçu tous ceux qui attendaient une rentrée réussie, à notre Maison de Jeunes, comme en témoigne le succès des différentes activités :

— Le 2^e grand BAL annuel, le 29 octobre, malgré l'attrait d'un long week-end, a réuni une assistance nombreuse de jeunes emplissant la Salle des Fêtes municipales,

— le club Photo est fréquenté au point qu'un second agrandisseur va être acheté et mis en place,

— les séances bi-mensuelles de Ciné-club ont eu peine à accueillir tous les spectateurs (une fois même, certains ont dû renoncer, faute de chaises),

— les pongistes continuent sur leur lancée avec des tournois inter-maisons de jeunes ou inter-clodoaldiens où s'affrontent des joueurs de plus en plus qualifiés,

— les sorties-théâtres emmènent des groupes enthousiastes vers les théâtres parisiens, faisant découvrir aux uns, pour la première fois, une scène, aux autres, l'aspect enrichissant des échanges sur une pièce,

— l'exposition Gilles FABRE a forcé chacun à se situer en face d'une œuvre accessible, même si l'art pictural le laisse d'ordinaire indifférent,

— l'Assemblée Générale du 10 décembre a prouvé, s'il en était encore besoin, que la maison parvenait à une certaine stabilité, une certaine maturité qui ne demandait qu'à s'épanouir toujours davantage...

Et déjà l'on annonce, pour le début 67, un nouveau cycle au Ciné-Club, le démarrage d'une section de Tir dans un stand voisin, des conférences avec diapositives sur des pays peu ou mal connus, un concours-exposition de photos entre Maisons de Jeunes avec un jury composé de personnalités clodoaldiennes... enfin un grand voyage de trois semaines à MONTREAL. A l'occasion de l'exposition universelle, la Fédération des Maisons de Jeunes organise un voyage en juillet, l'autre en août (1.500 F A.R. avion tout compris). Ainsi que nous le disons plus haut, notre Maison a, en septembre dernier, envoyé 15 jeunes à BERLIN, et espère faire aussi bien pour MONTREAL...

Toutes les activités actuelles, tous ces projets, qu'ils soient d'ordre sportif, artistique, intellectuel... exigent, l'on s'en doute, le rassemblement autour du Conseil d'Administration, du Conseil de Maison et du Directeur, de jeunes et de « moins jeunes » dévoués et compétents. C'est à cette condition que notre Maison remplira sa vocation dans notre Ville, vocation essentiellement culturelle, par une éducation mutuelle des uns par les autres...

P.S. — Les habitants de Saint-Cloud, et notamment les commerçants, sont mis en garde contre toute personne qui pourrait les solliciter sans être mandatée expressément par lettre à entête de la M.J.C. de Saint-Cloud, lettre signée par le Président du Conseil d'Administration ou par le Directeur.

Association des donneurs de sang de Saint-Cloud

Vous possédez certainement un véhicule, qu'il soit à deux ou quatre roues, qu'il soit commercial ou privé, obligatoirement vous êtes assuré, cela est parfait. Mais vous ne connaissez pas votre groupe sanguin.

Pensez que même pour un léger accident de la circulation, il sera peut-être nécessaire de vous faire une transfusion sanguine.

Si votre état physique vous le permet, si vous êtes âgé de moins de 60 ans, offrez votre sang, même une seule fois. Vous pourrez ainsi connaître votre groupe et Rhésus sanguin.

— Vous devez aussi amener vos amis.

— Vous devez devenir un propagandiste du don du sang.

— Aidez-nous, Aidez l'Association des Donneurs de sang de Saint-Cloud en adhérant à notre action.

Cotisation 1966-1967 :

Donneur de sang : 5 F.

Non donneur de sang : 10 F.

Membre Bienfaiteur : selon votre convenance.

Nous vous en remercions à l'avance.

Règlement : par chèque bancaire ou chèque postal de paiement au nom de l'Association des Donneurs de Sang de Saint-Cloud.

Association Amicale des Rapatriés d'Afrique du Nord

Constituée depuis juillet 1964, l'Association Amicale des Rapatriés d'Afrique du Nord du Canton de Saint-Cloud avait inscrit dans ses projets la réalisation d'un Monument du Souvenir pour perpétuer la mémoire de tous les morts français, civils et militaires, dont les corps demeurent inhumés dans les cimetières d'outre-mer.

Le Conseil Municipal de **Saint-Cloud** a toujours fait preuve d'un intérêt soutenu pour les problèmes des rapatriés d'Afrique du Nord installés dans cette banlieue parisienne ; il a donc voté, dans sa séance du 9 juin 1966, l'attribution d'un emplacement au cimetière communal pour la réalisation de ce projet. Cette décision a été accueillie avec satisfaction par la population clodoaldienne.

Afin d'ériger ce monument du souvenir dans les meilleurs délais — en principe pour le mois de mai — les membres de l'Association lancent un appel à tous ceux qui n'oublient pas le sacrifice de ces Français d'Afrique, notamment pendant les guerres 14-18 et 39-45, pour la grandeur de notre patrie commune, la France.

Tous dons seront les bienvenus, envoyés avec la mention : « Pour le Monument du Souvenir » au C.C.P. « Amicale des Rapatriés d'A.F.N. (canton de Saint-Cloud) PARIS 13 084-44.

S.P.E.S.

Le Secours Populaire par l'entraide et la Solidarité (Association délacrée sous la loi de 1901), fondé en mai 1961 par le Professeur J. LA HARGUE dans le but de secourir les familles des prisonniers politiques et les prisonniers eux-mêmes, annonce la constitution d'un Comité pour la Banlieue Ouest.

Les Membres de ce Comité résidant dans notre commune sont : Le Général BOULEY, M. Raoul CASSAGNES, M. Roger BAILLY, Madame S. CAMBON, Madame FOUILLAND, Madame MAUREL.

Contrairement à une opinion trop répandue, l'amnistie n'a pas mis un terme aux détresses multiples que cette œuvre s'emploie à soulager car, outre le secours permanent qu'elle apporte à ceux qui sont maintenus en prison (98) et aux familles de beaucoup d'entre eux, elle doit assister le plus grand nombre de ceux qui ont été libérés cette année.

Leur réinstallation dans des conditions normales d'existence pose de nombreux problèmes, réclassement professionnel, logement, etc...

Pour ceux de leurs concitoyens qui désireraient manifester leur charitable solidarité, les Membres du Comité rappellent que les offres de logements (à loyer très modeste) et les possibilités d'emplois peuvent être signalés soit à :

— Madame S. CAMBON - Tél. : 408-64-55.

— Madame MAUREL - Tél. : 605-25-24.

Les dons d'argent doivent être adressés au Professeur J. LA HARGUE, 42, rue de Tocqueville, PARIS (17^e) - C.C.P. Jean LA HARGUE PARIS 51-60-75.

Rotary-Club de Saint-Cloud

C'est au ROTARY-CLUB de SAINT-CLOUD qu'a échu, cette année, le grand honneur de voir un de ses membres, Jacques TRODE, accéder au gouvernorat du 166^e DISTRICT. Ce district groupe, outre les clubs de la région parisienne, 47 clubs de province.

Les ROTARY-CLUBS, rappelons-le, réunissent des représentants des principales activités commerciales, industrielles et libérales. Celui de SAINT-CLOUD couvre les communes de SAINT-CLOUD, GARCHES, SEVRES et MEUDON. Un Comité est élu chaque année pour assumer la direction du club. A tour de rôle, chaque rotarien est invité à en faire partie. Le Comité élu pour 1966-1967 se compose :

du Docteur Pierre BERTRAND, Président ;

et de Messieurs :

Serge RICQUIER, Vice-Président ;

Roger MUEL, Vice-Président ;

André AURICHE, Secrétaire ;

Marcel LAMALLE, Trésorier ;

Pierre GINESTE, Chef du Protocole ;

Roger DESRUOL.

C'est sous l'instigation de ce nouveau Comité que le club se propose, cette année, d'orienter son activité vers l'information et l'aide à la jeunesse (Bourses, Croisières Internationales, prêts d'honneur, Enfance Inadaptée, Fondation Rotary).

Comité de Défense Contre l'Alcoolisme

Le C.D.C.A. a le plaisir d'indiquer quelques commerçants de **Saint-Cloud** chez qui l'on peut s'approvisionner en boissons non alcoolisées. Toute autre maison de commerce peut se signaler au C.D.C.A., 64, rue des Tennerolles à Saint-Cloud :

Nicolas, 20, rue de l'Eglise (Bitter Pellegrino).

Clodo-fruits, 89, avenue Foch (Bitter Pellegrino).

Alimentation Marcel Quatre, 47 bis, boulevard Sénard (Bitter Pellegrino, bière sans alcool).

Goulet Turpin, 14, avenue Bernard-Palissy (Bitter Pellegrino).

Super-Shop, 59, rue du Mont-Valérien (Bitter Pellegrino, Anisade Berger).

Yana, 9, rue de Montretout (Bitter Pellegrino, Anisade Berger, Bière sans alcool, jus de légumes, Hawai-Drinck).

Maiocco, 6, rue du Docteur-Desfossez (Bière sans alcool, concentrés de jus de fruits naturels, boissons de régime).

Vous pouvez aider le C.D.C.A. en vous abonnant au journal :

« **Alcool ou Santé** », 6F par an. **Comité Cantonal de Défense contre l'Alcoolisme**. C.C.P. PARIS 12-085-07.

Photo-Club de Saint-Cloud

Les activités du Photo-Club de Saint-Cloud et le Jumelage

Une nouvelle fois, le Photo-Club de **Bad-Godesberg** a invité, à l'occasion de son 3^e Salon, le Photo-Club de **Saint-Cloud** à se joindre à lui pour présenter en commun les travaux de leurs membres.

Vingt œuvres ont représenté les photographes de notre ville à ce Salon de grande classe, en constant progrès, qui fut inauguré par M. le **Bürgermeister Linz** en présence des représentants des Ambassades de France et de Belgique.

Le Président du Club, M. **Schreiber**, guida les personnalités auxquelles s'était joint le Vice-Président de **Saint-Cloud**, M. **Lapeyre**, qui avait spécialement fait le déplacement.

Les relations et les échanges sont devenus maintenant permanents pour le plus grand profit des deux clubs.

Précisons que le prochain Salon du Photo-Club de **Saint-Cloud** — qui sera le 10^e — aura lieu au printemps prochain et revêtira, en la circonstance, un éclat particulier.

Depuis le début de l'année 1966, le Club a obtenu plusieurs distinctions : 2 Coupes, 1 médaille de bronze et de nombreux diplômes nationaux et internationaux, qui sont venus confirmer la qualité des travaux des membres.

Réunions, au Centre Culturel : 1^{er} et 3^e jeudis, chaque mois, à 21 heures.

Associations nouvelles

Nous nous faisons un devoir de signaler la constitution des Associations suivantes (loi 1901) :

Les Compagnons de Clodoald. Siège social : 14, avenue Clodoald. Président : M. Claude **Viatte** (même adresse). Activités : Peintures, céramiques, étoffes, compositions photographiques, poteries, chandelles.

Groupe d'Action communale laïque et sociale de Saint-Cloud, déclarée le 13 mai 1965 par M. Pierre **Bassan**, rue du Camp-Canadien. Siège social : 63, quai Carnot.

Cercle Féminin d'amitié européenne, déclarée le 2 novembre 1966. Siège social : 8, rue Tahère.

Buts : promouvoir et développer l'idée d'amitié entre les familles européennes et principalement entre les familles de Saint-Cloud, Bad-Godesberg, Maidenhead, Frascati.

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

publiés en application des dispositions de l'article 32 du Code municipal.

Séance du 7 octobre 1966

L'an mil neuf cent soixante six, le vendredi sept octobre à vingt et une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de SAINT-CLOUD se sont réunis, sous la présidence de M. CHAVETON, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : MM. CHAVETON, MONSEL, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, MAILLET, de PLINVAL, GUICHARD, GIRAUD, LARIQUE, LEMONNIER, SCHMITT, TENOUX, DELAHAYE, PETIT, VILLE, Mme J. CHOISET, M. BEAUFOCHER, Mme A. COUTANT, MM. RAVASSE, PETITDEMANGE, Madame P. LORRAIN, M. HARDOUIN.

Absents excusés : MM. ROLLIN, COLIN, COUTUREAU, GUILLAUME.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, M. ROLLIN a donné pouvoir à Mme CLEMENT, M. COLIN a donné pouvoir à M. LEMONNIER, M. COUTUREAU a donné pouvoir à M. RAYNAUD, M. GUILLAUME a donné pouvoir à M. HARDOUIN.

*

M. C. GUICHARD est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 1966 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Puis, passant à l'ordre du jour,

Le Conseil, à l'unanimité :

1^o) Autorise le prélèvement d'une somme de 1.000.000 de frs sur les participations versées à la commune par les promoteurs

pour permettre la création d'un passage souterrain pour véhicules rue Dailly et place Clemenceau ;

2^o) Adopte l'avant-projet de passage souterrain pour piétons rue Dailly, au droit de la gare « Saint-Cloud-Montretout » et sollicite une subvention de l'Etat au titre de la tranche urbaine du V^e Plan du fonds spécial d'investissement routier ;

3^o) Autorise le Maire à signer un nouveau bail pour location des locaux abritant le bureau de postes de Saint-Cloud-Coteaux ;

4^o) Autorise le Maire à louer à un agent communal, un logement situé dans une propriété de la ville, 40, avenue du Maréchal-Foch ;

5^o) Décide l'acquisition d'une péniche pour la pratique des sports nautiques ;

6^o) Révisé les taux fixés par la délibération du Conseil Municipal du 19 novembre 1965, concernant les frais de scolarité d'élèves domiciliés hors commune fréquentant le collège d'enseignement général ou les classes techniques de SAINT-CLOUD ;

7^o) Détermine la répartition des fonds scolaires des Etablissements d'Enseignement Publics pour l'année 1965-1966 ;

8^o) Autorise le règlement d'honoraires d'avoués dus à la suite de la procédure d'expropriation engagée pour l'acquisition de terrains destinés à permettre des travaux de voirie et la construction d'une nouvelle école maternelle du quartier du Centre ;

9^o) Autorise le Maire à signer un avenant à la police accidents du travail, révisant le mode de perception de la prime annuelle ;

10^o) Accorde la garantie communale pour un emprunt complémentaire de 253.440 F à contracter par la Société I.L.N. « Résidences », réalisatrice des immeubles rond-point Tissot (Place Henri-Chrétien) ;

11^o) a) Autorise la création d'un emploi de femme de service pour assister la puéricultrice chargée de la surveillance des haltes-garderies ;

b) Fixe à 2,50 F la 1/2 journée d'accueil dans les haltes-garderies pour un enfant, et à 3,50 F le tarif pour deux ou trois enfants ;

Il est précisé que les enfants admis le matin, peuvent également l'être l'après-midi.

c) Décide de porter à 1 F par jour à compter du 1^{er} janvier 1967, la redevance journalière due pour les enfants fréquentant la garderie municipale ;

12°) Rajuste à dater du 1^{er} octobre 1966, le salaire du régisseur de recettes des cantines scolaires (agent contractuel) ;

13°) Adopte les nouveaux taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par les instituteurs à la demande de la ville et ce, en application de l'arrêté interministériel du 29 octobre 1963 et des textes concernant la remise en ordre des rémunérations des personnels de l'Etat pour 1966 ;

14°) Décide l'application au personnel communal, des dispositions de l'arrêté ministériel du 11 mai 1966, concernant les ouvriers professionnels 2^e catégorie ;

15°) Décide, en application de l'article 1560 du Code Général des Impôts, d'exempter à compter du 1^{er} janvier 1967, de la majoration prévue, les établissements cinématographiques classés en 2^e catégorie ;

16°) Autorise le Maire à passer une convention avec la Société TRIGA pour le traitement des ordures ménagères à l'usine d'incinération de BUC ;

Prend acte des dispositions prévues par l'avenant au contrat passé entre la ville et la S.O.G.E.M.U. pour l'enlèvement des ordures ménagères ;

17°) Ouvre un crédit de 125.000 F pour permettre l'aménagement de la Place de l'Eglise.

Il a été convenu que l'on veillerait à la conservation de l'ogive de la Collégiale de SAINT-CLOUD si cela est nécessaire ;

18°) Se porte garant auprès de la Caisse de Préfinancement Immobilier de la Région de SAINT-CLOUD pour deux prêts à la construction à consentir à deux personnes expropriées par la ville pour permettre la construction de la piscine et d'un équipement sportif rues de l'Aqueduc et du Mont-Valérien ;

19°) Accorde une subvention complémentaire et exceptionnelle à l'U.A.S. « SAINT-CLOUD » ;

20°) Accorde une subvention exceptionnelle au « Souvenir Français » pour remboursement des frais de rénovation des plantations du Carré Militaire au cimetière communal ;

21°) Accorde sa garantie pour un emprunt de 171.000 F à contracter par le Stade Français pour travaux d'équipement sportif ;

22°) Accorde une indemnité pour services supplémentaires accomplis par le cuisinier chef de la colonie de vacances de TAMIE ;

23°) Ouvre un crédit de 2.800 F pour frais de recensement partiel ;

24°) Après suspension de séance, par 21 voix contre 1, celle de M. RAVASSE, et 5 abstentions, celles de MM. RAYNAUD, CLEMENT, LEMONNIER, COLIN, COUTUREAU,

Le Conseil décide l'affichage dans la ville et de porter à la connaissance du grand public la motion suivante :

« Le Conseil Municipal,

— Déploie que l'Administration Supérieure n'ait pas cru devoir, en présence de sa position affirmée au cours de la séance du 9 juin 1966, attendre le réexamen de la modification du zoning du plan d'aménagement et ait délivré un permis de construire qui engage le développement futur d'un quartier de la ville ;

— Proteste contre le fait que l'Administration Supérieure n'ait pas voulu attendre 3 mois pour connaître la volonté du Conseil Municipal ;

— Refuse d'examiner plus avant la question et décide d'en informer la population de SAINT-CLOUD et le grand public. »
A l'unanimité ;

25°) Décide l'acquisition par voie amiable ou par expropriation, du terrain dit « Le Petit Golf », situé boulevard de la République, rues du Camp Canadien et du Pierrier pour la construction d'un marché couvert et d'un parking ;

26°) Décide l'acquisition par voie amiable ou par expropriation, de terrains et de bâtiments industriels rues des Milons et du 18 Juin pour opérations d'urbanisme ;

27°) Autorise un échange de terrains pour permettre l'élargissement des rues Royale et d'Orléans avec la Société « Le Palais de l'Autoroute » et accepte le principe du déclassement de voies diverses dans le secteur « 1 » du périmètre de rénovation urbaine.

*

a) Par 26 voix et 1 abstention, celle de M. de PLINVAL, s'associe à la demande de M. CLEMENT pour obtenir une

réponse au sujet d'une lettre faisant état de la mauvaise qualité et de l'insuffisance des eaux distribuées par le service public de distribution pour la ville de SAINT-CLOUD ;

b) Rappelle les demandes antérieures du Conseil Municipal pour l'installation de feux tricolores angle du Boulevard de la République et de la rue du Pierrier et regrette que l'Administration des Ponts et Chaussées n'ait pas cru devoir donner jusqu'alors l'autorisation nécessaire ;

c) Selon la réglementation en vigueur, demande l'agrément pour l'ouverture de 4 classes de neige au Centre Alpin de TAMIE pour l'hiver 1966-1967.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 8 octobre à 0 h 10.

Le Secrétaire de séance :
C. GUICHARD.

Séance du 30 novembre 1966

L'an mil neuf cent soixante six, le mercredi trente novembre à vingt et une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence de M. F. CHAVETON, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : MM. CHAVETON, MONSEL, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, MAILLET, de PLINVAL, GUICHARD, LARIQUE, LEMONNIER, SCHMITT, TENOUX, DELAHAYE, COLIN, COUTUREAU, VILLE, BEAUFOCHER, Mme COUTANT, MM. RAVASSE, PETITDEMANGE, Mme LORRAIN, MM. HARDOUIN, GUILLAUME.

Absents excusés : MM. ROLLIN, GIRAUD, PETIT, Madame CHOISET.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, M. ROLLIN a donné pouvoir à Mme CLEMENT, M. GIRAUD a donné pouvoir à M. MONSEL, M. PETIT a donné pouvoir à M. RAVASSE, Mme CHOISET a donné pouvoir à M. GUICHARD.

*

M. GUICHARD est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre 1966 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Puis, passant à l'ordre du jour,

Le Conseil, à l'unanimité,

1°) Approuve le Compte Administratif de la ville pour les opérations de l'exercice 1965, tel qu'il lui est présenté par le Maire ;

2°) Emet un avis favorable à l'approbation du Compte de Gestion du Receveur-Percepteur pour l'exercice 1965 ;

3°) a) Approuve le Budget Supplémentaire pour l'exercice 1966, réglé en recettes et en dépenses à : 9 600 902,43 F

Section d'investissement 4 641 011,63

et Section de fonctionnement 4 959 890,80

sous réserve de l'abstention de M. LEMONNIER qui s'estime incapable de pouvoir exercer le contrôle qu'il souhaiterait sur ce document, eu égard à sa nouvelle présentation.

Par ailleurs, il condidère que le mobilier acheté pour garnir les nouveaux bâtiments de la mairie est trop luxueux ;

b) Autorise le Maire à signer un marché de gré à gré pour fourniture d'un véhicule auto-chargeur.

M. LEMONNIER s'abstient craignant que cet engin ne serve pas suffisamment pour amortir la dépense engagée.

4°) Décide, à dater du 1^{er} janvier 1967, de fixer à 250 % le taux de base servant au calcul de la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères ;

5°) Autorise le Maire à signer un contrat de prêt de 250 000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux de grosses réparations au bâtiment ancien de la Mairie ;

6°) Autorise le Maire à signer un avenant à la police d'assurances contre les accidents pour garantie d'un agent au Domaine de Charbonnière ;

7°) Par 25 voix contre 1, celle de M. DELAHAYE qui estime que le service actuel n'est pas toujours assuré avec toute la diligence souhaitable, et 1 abstention, celle de M. SCHMITT, qui craint que l'ambulance ne se déplace pas avec promptitude ;

Autorise le Maire à renouveler pour 3 années le contrat de concession de l'ambulance municipale avec la Société concessionnaire actuelle ;

A l'unanimité,

8°) Approuve le texte du cahier des charges concernant l'adjudication des travaux d'entretien des bâtiments communaux et voies communales ;

9°) Autorise le Maire à signer un contrat de location de 2 ans, à compter du 1^{er} juillet 1966, pour une parcelle de terrain, permettant la création d'une aire de jeux au Centre Alpin de TAMIE ;

10°) Accorde une subvention communale pour une bourse d'études ;

11°) Admet en non valeur divers produits irrecouvrables ;

12°) Autorise le Maire à signer un contrat d'entretien pour une machine comptable ;

13°) Autorise le Maire à signer un contrat d'entretien pour l'installation de décantation du Centre Alpin de TAMIE ;

14°) Accepte diverses indemnités versées pour dommages causés au patrimoine, ainsi que le montant proposé pour la reprise d'une voiture Renault hors d'usage ;

15°) Ouvre un crédit pour vacances dues aux secrétaires pour consultations de P.M.I. au titre de l'exercice 1965 ;

16°) Adopte, à compter du 1^{er} octobre 1966, les nouveaux taux de rémunérations des heures supplémentaires effectuées par les instituteurs à la demande de la ville et ce, en application de l'arrêté interministériel du 29 octobre 1963 et des textes subséquents ;

17°) Autorise le Maire à signer des contrats de prêts :

a) de 300 000 F auprès d'une compagnie d'assurances pour règlement d'indemnités dues pour expropriation de terrains en vue de la construction d'une piscine ;

b) de 300 000 F auprès d'une institution de retraite et de prévoyance pour règlement d'indemnités dues pour expropriation de terrains en vue de la construction d'une piscine ;

c) de 500 000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour acquisition d'une parcelle de terrain pour travaux d'accès et de voirie (raccordement des rues Hébert et des Ecoles) ;

18°) Autorise le Maire à passer un contrat de location avec une société privée pour la modernisation de l'installation téléphonique de la Mairie ;

19°) Par 26 voix contre 1, celle de M. HARDOUIN, qui estime qu'il n'y a pas lieu de supprimer le bureau de poste de Montretout ;

Autorise le Maire à signer une convention avec l'Administration des P.T.T. accordant à celle-ci, au titre d'offre de concours, une somme de 700 000 F pour la construction prévue d'un nouvel Hôtel des Postes, boulevard de la République et rue Pigache ;

A la suite de ce vote, MM. MAILLET, LEMONNIER, SCHMITT, TENOUX, DELAHAYE, COLIN, VILLE, BEAUFOCHER, Madame COUTANT, Mme LORRAIN, MM. HARDOUIN, GUILLAUME, souhaitent que le bureau de poste auxiliaire de Montretout soit conservé ;

MM. CHAVETON, MONSEL, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, de PLINVAL, GUICHARD, LARIQUE, PETIT, RAVAISSE, PETIT-DEMANGE désireraient qu'un bureau muet soit installé à cet endroit ;

A l'unanimité,

20°) Décide de confier à une entreprise spécialisée le service du nettoyage du groupe scolaire du Centre ;

21°) Vote un crédit spécial en faveur des sinistrés de la Guadeloupe et de Florence ;

22°) Autorise le Maire à signer un modificatif à la convention passée avec la S.C.I. « La Réserve de Buzenval » ;

23°) Approuve, après enquête publique, le plan d'alignement de la rue Coutureau ;

24°) Approuve, après enquête publique, le plan d'alignement de la rue Coutureau ;

24°) Approuve, après enquête publique, le nouveau tracé de la Sente des Milons et le déclassement partiel de l'ancienne sente ; et autorise le Maire à signer l'acte d'échange des terrains nécessaires pour le nouveau tracé de cette voie ;

25°) a) Autorise le Maire à signer une convention d'architectes pour la construction d'une piscine et d'un équipement sportif ;

b) Fixe le salaire du nouveau régisseur de recettes des cantines scolaires ;

c) Autorise le remboursement de frais de visites médicales à des conducteurs ayant le permis de transports en commun. Adopte, à l'unanimité, le vœu suivant :

« Le Conseil Municipal de SAINT-CLOUD ;

Prend acte du prochain départ du Lycée de l'Armée Américaine situé à SAINT-CLOUD et préoccupé par la pénurie de locaux scolaires et plus particulièrement de l'absence d'établissement technique dans le canton ;

Considérant qu'il est souhaitable d'assurer aux importants locaux de ce Lycée une pleine et efficace utilisation ;

Considérant d'autre part l'intérêt que présente le développement dans cette région parisienne de liens culturels et personnels entre jeunes gens de même âge et de nationalité différente ;

Emet le vœu :

Que le Collège Universitaire Américain de PARIS soit invité à occuper une partie des locaux libérés, l'autre partie étant réservée à un établissement français d'enseignement technique long. »

*

M. RAVAISSE signale qu'un grand nombre de réverbères ne fonctionnent pas dans les quartiers des Coteaux et du Val d'Or ;

M. VILLE demande que la cabine téléphonique installée rue du 18 Juin soit remise en état par l'administration des P.T.T. ;

M. PETITDEMANGE voudrait le rétablissement des autobus de la ligne 52, le dimanche.

Puis M. le Maire, au nom du Conseil Municipal, manifeste sa sympathie à M. PETIT, frappé cruellement dans ses affections par le décès de sa femme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.

Le Secrétaire de séance :
C. GUICHARD.

ÉTAT-CIVIL

du 14 Septembre au 7 Décembre 1966

Naissances

Aublet Anne-Laurence Valérie. Brun Annick Alberte. Frehling Jean-Christophe Louis Robert. Jore Stéphanie Marie Lucienne Paulette. Poret Nathalie Anne Perrine Marie. Perrier Nathalie Virginie. d'Herbes Laetitia Marie Georges Magdeleine. Parent de Ragueneil de Montmorel Catherine Marie. Charlier Eric Claude Michel. Koch Martine Renée. Benhamou Véronique Denise. Charpentier Anne Nelly Geneviève Madeleine. Roger Frédéric. Longueville Rémy. Grosset Alain André Marc. Carrero Fernando. Dagron Ariane Furette Marie-Louise Monique. Dubois Nathalie Marie-Ange. Medrano José Martin. Cornet Philippe Jacques. Bertou Laurent Rémy Hervé. Gourret Bruno Yannick.

Mariages

Guthmann Philippe Marcel Simon et Bonéat Martine Jeanne Madeleine. Perrier Christian Alfred Marie et Schaufler Muriel

Danielle Patricia. Scott Alexandre Albert et Baudin Florence Marie Madeleine. Gau Jean-François René Antoine et Darmstadter Catherine Anne Cécile. Nguy Cam et Tran Khoun. Granger Philippe Henri André et Doux Josiane Madeleine Andrée. Bickar Raymond et Beauvils Denise Renée Andrée. Mac Innès Terence Adrian Derreck et De Vernisy Anne Monique Marie-Josèphe Patricia. Antomarchi Michel Vincent Xavier et Colcuc Gemma Natalina. Ruiz Telmo et Rubio Maria-Françisca. Rubin Albert et Caffard Germaine Louise. Le Parco Jean-Pierre Claudie et Rynders Liliane Paulette. Angiolini Pierre Gérard Paul et Caurat Marie-Thérèse. Louvrier Boris Emile et Noirot Evelynne Rosine. Benadon Jacques Henri et Ladey Geneviève Jeanne Paule Marquié. Christian Henri Raoul et Helbling Anne-Marie. Simon André et Fabre Francine Lucienne. Hatchuel Claude José et Becker Anita Simone Maria. Berthet Catherine Suzanne Marguerite et Marchet Alain Arthur. Chenel Jean-Paul Sosthène Gaston et Menard Marie Thérèse. Robert-Bancharelle Didier et Ladeuille Catherine Paulette Andrée.

Mengual Joaquin et Tomas Concepcion. **Billaud** Alain Cyriaque René et **Piakowski** Hélène Jeanne. **Le Bourgeois** Marc Léon Joseph et **Pouzet** Françoise Pascale. **Lambert** Yvon Maurice et **Baumgarten** Josiane. **Maury** Christian Emile Michel Jean et **de Carvalho** Lina Maria. **Blanchemain** Bernard Jean Maurice et **Miché** Paulette. **Mandel** Robert Georges Charles et **Turban** Yolande Perrette Huguette. **Le Ruyet** Jean-Paul Marcel Marie et **Collin** Denise. **Olivier** Jean-Pierre Luc René et **Nyer** Josiane Marcelle. **Redon** André Alain Jean et **Kordova** Sultana Suzi. **Pelé** Jacques Henri Edmond et **Reffay** Monique Germaine. **Barré** Jean Claude et **Mylius** Nicole Léone. **Goldsztaub** Marc et **Maizeret** Micheline. **Le Gallo** Joseph et **Le Cloarec** Anna Marie Françoise. **Minot** Christian Victor Jean et **Echinard** Christine Simone Marie. **Loisel** Philippe Jean Pierre et **Frappa** Dominique Jeanne. **Hollthaler** Peter Paul Johannes et **Moal** Nicole.

Jeanne Françoise Marie, vve **Drouot**, 82 ans. **Seror** Eliaou Robert, 73 ans. **Reignier** Marie Joséphe Thérèse, vve **Sivade**, 91 ans. **Tamisier** Marie Louis Victor Félix, 68 ans. **Ronserail** Maryse Marcelle, 22 ans. **Viano** Annette Nathalie, vve **Herrgott**, 73 ans. **Chevrin** Louis Edmond, 77 ans. **Faimali** Jeanne, vve **Cuter**, 68 ans. **Vigneau** Raphael Pierre, 68 ans. **Hugon** Michel Jean Louis Philippe, 77 ans. **Bry** Maurice Auguste, 74 ans. **Desperies** Marcel Cyprien, 74 ans. **Goncalves Reis** Guillaume, 45 ans. **Morin** Alfred Marcel, 52 ans. **Royneau** Alexis Lucien Alexandre, 68 ans. **Libouroux** Valentin Francis, 66 ans. **Portier** Léa, femme **Petit**, 64 ans. **Moguez** Robert Lucien, 81 ans. **Rebolle** Huguette Louise, femme **Lehmann**, 45 ans. **Megueddem** Miloud, 53 ans. **Dauzats** Louis Auguste, 89 ans. **Thevenon** Emilie Augustine, vve **Raoul**, 75 ans. **Germès** André, 68 ans. **Crampe** Gaston Jean Joseph, 60 ans. **Lucas** Martin Edmond René, 93 ans. **Lebon** Clément Désiré, 69 ans. **Coquemond** Clémentine Marie Eugénie, femme **Cauvin**, 79 ans. **Béguin** Marie Céline, veuve **Maudhuy**, 93 ans. **Bourhis** Marie Joséphe, veuve **Lecourbe**, 93 ans. **Gomont** Marie-Louise, veuve **Renault**, 87 ans. **Bessière** Paul Henri, 71 ans. **Bigre** Alice Marie Georgette, veuve **Laguian**, 88 ans. **Yvon** Serge Roger, 18 ans. **du Perron** Anne-Marie Félicité Charlotte Eugénie Joséphe, 81 ans. **Contini** Enrico, 60 ans.

Décès

Duval Edmond Robert, 65 ans. **Beaudoin** Louis Eugène, 89 ans. **Delorme** Marie Henriette Louise, Femme **Coelo**, 64 ans. **Rey**

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
Prix de vente du numéro . 0,50 F

Abonnements

Annuels	2 F
De soutien	5 F

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à son C.C.P. Paris 9003-64.

PUBLICITÉ : Relations Publiques Administratives
132, rue du Faubourg St-Denis, PARIS-10^e
Tél. : COM. 44-64

ASSUREZ . . .

vos Voitures, vos Bijoux,
vos Fourrures.

ASSUREZ-VOUS . . .

contre les Accidents, la
Maladie.

LLOYD'S DE LONDRES

ANGLO - FRENCH UNDERWRITERS

J.M. LONGUETEAU PDG

— 53, RUE DE CHATEAUDUN, PARIS (9^e) —

Tél. : 874 22-80 +

AGENT SPÉCIALEMENT AGRÉÉ — BRANCHE AUTOMOBILE — (Art. 12 D 13-8-47)
(BONIFICATIONS BONS CONDUCTEURS)

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES
ET AGRICOLES
INDUSTRIELLES

LES POMPES GUINARD

PULVÉRISATEURS
MATÉRIEL INCENDIE
POMPES MARINES

40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-2-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00

DELARFEUX & C^{ie}

ENTREPRISE DE PEINTURE

38, rue Gounod

MOL. 44-48

SAINT-CLOUD

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

M. ESTEVES & C^{ie}

41, rue Sevin-Vincent, SAINT-CLOUD 408-87-47

Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres

Laboratoires Franay
Trages Cinématographiques

L.T.C

19, rue Marius-Franay, SAINT-CLOUD (S.-&O.)

Tél. : MOL 69-20

CONTRE LA PERTE, LE VOL, L'INCENDIE
Pour vous aider dans l'ACQUISITION, la CONSTRUCTION, la RÉPARATION
de votre appartement.

AYEZ UN LIVRET de CAISSE d'ÉPARGNE :

Livret ordinaire : maximum des dépôts 15.000 Fr.

Intérêt 3% net d'impôt

Livret supplémentaire « B » : maximum des dépôts 15.000 Fr.

Intérêt 2,25% (impôt déduit)

Livret Epargne-Logement : maximum 40.000 Fr.

Intérêt 2% net d'impôt

TOUTES OPÉRATIONS A VUE ET SANS FRAIS
SAINT-CLOUD, 29, rue d'Orléans — Tél. : 825.64.65

COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL
INSTALLATIONS SANITAIRES

E^{TS} A. DURIN

76, avenue du Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD

Tél. : 408-80-77



VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL
ET DE CONFORT - SÉCHAGE - DÉPOUSSIÉRAGE - CABINES
DE PEINTURE - TOURS DE RÉFRIGÉRATION D'EAU.

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE
26, QUAI CARNOT - St-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : 825-36-00

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS ENTREPRISE MARCEL PLANTIVAUD

20, rue de Garches

SAINT-CLOUD

MOL. 65-85

Clinique Médicale « Bellerive »

15 bis, quai Carnot et 4, rue du Nord

SAINT-CLOUD (près du pont) - 605 07-52 et 86-58

MÉDECINE GÉNÉRALE - RÉGIME - SOINS PRÈS ET POST-OPÉATOIRE
OUVERTE A TOUS LES MÉDECINS

ELECTRIC TELE-SON MAISON VELAY

9, rue de la Libération, SAINT-CLOUD - 605-88-92

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

Dépannage Télé-Radio ★ Électro-Ménager

GARAGE JACOULET

ANDRÉ BONIN

RÉPARATIONS TOUTES MARQUES

— 33, rue Jacoulet, 92 - SAINT-CLOUD 408-86-97

GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

AVIONS - ENGINES - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIELS ÉLECTRONIQUES

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

LOCATION et LAVAGE de COUCHES pour BÉBÉS

AMERICAN DIAPER-SERVICE



**ES FOURNIT
ES LAVE
ES RAMASSE
ES LIVRE**

à domicile
(2 fois par semaine)

POUR L'ACCOUCHEMENT : Evitez tous soucis de lavage et de séchage. Louez nos couches pour la durée de votre séjour en clinique. (Ramassage journalier des couches sales.)

OU DEMANDER NOTICE EXPLICATIVE ET TARIF A :
408 78-91
(Service SC 109, Rue Tahère - SAIND-CLOUD (S.-&-O.)

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD — MOL. 44-41

LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



ENTREPRISE DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

TORRÈS & C^{ie}

73, rue des Tennerolles, SAINT-CLOUD — Tél. : 408-88-88

AMEUBLEMENT - DOUBLE RIDEAUX - VOILAGES - LINGE DE MAISON

TEXTILE SOLEIL

160, BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE, 92 SAINT-CLOUD

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU
LABORATOIRE GÉNÉRAL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

L. G. T.

4, rue de Garches, SAINT-CLOUD - Tél. 408-50-15

Tout pour le Poisson, Aquariums, Plantes exotiques
Tout pour l'Oiseau, Gages, Accessoires

« **AUX EXOTIQUES DE SAINT-CLOUD** »

32, rue Royale, SAINT-CLOUD - 408-56-10

(Garde de Poissons et d'Oiseaux)

FOCH - PRESSING Teinturerie

MAISON FONDÉE EN 1885

J. LE GOFF, NETTOYEUR-APPRÊTEUR AGRÉÉ

11, Avenue du Maréchal-Foch, ST-CLOUD - MOL. 65-98

CHAUFFAGE (Charbon - Gaz - Mazout)
PLOMBERIE - SANITAIRE

D. CLEPOINT

3 à 5 ans de Crédit

7, rue Preschez, SAINT-CLOUD

Tél. : 825-08-71

CITROËN

GARAGE MAGENTA

1, bd de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-95

Pharmacie Beausoleil

A. LASRY

160, boulevard de la République, ST-CLOUD

Tél. : 408-80-95

LOCATION SANS CHAUFFEUR

Société DUCOUTUMANY et Cie

3, bd de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-96



J. PARMENT

Diplômé E. O. A. et d'ÉTAT

22, RUE DE VERDUN - Tél. : 506-78-17

OPTIQUE DU BOIS

18, rue Étienne-Dolet - Tél. : 506-13-26
SURESNES

Pasteur - Automobile

29, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — Tél. 408-23-24

Concessionnaires : **Rover**

MG Morris

Agent : **Fiat**

Ateliers agréés : **SIMCA**

1.000 m² d'atelier en sous-sol

TOUTE LA FOURNITURE POUR LE BATIMENT

E^{ts} Louis RABONI & C^{ie}

3 POINTS DE VENTE :
Siège Social et dépôt : 68, rue du Dôme, BOULOGNE-SUR-SEINE
Tél. : MOL. 76-72 et la suite
Pont : 108, quai du Président-Roosevelt, ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél. : MIC. 74-30 et la suite
Dépôt : 31, avenue Pierre-Grenier, BOULOGNE-SUR-SEINE
Tél. : MOL. 52-54

PLOMBERIE
CHAUFFAGE ROGER
COUVERTURE

8^{bis}, rue de Montesquiou

92 ST-CLOUD

TÉL. : 825-05-80

VERRES DE CONTACT

J. TINLOT

OPTICIEN DIPLOMÉ
9, rue Dailly, SAINT-CLOUD



825-58-32

Eliette Arden

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie

Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly

MOL. 40-17

Lauréate de la Faculté

Pâtisserie - Confiserie
Glaces - Cuisine

G. Chamignon

13, Rue Gounod

Tél. 408.28.77 - St-CLOUD (S.-et-O.)

54, Rue du Commerce - PARIS (15^e) - 783.56.04

Garage de Saint-Cloud

38, rue Dailly, SAINT-CLOUD

MOL. 47-47 et 48-41

LOCATION DE VOITURES
SANS CHAUFFEUR

STATION SERVICE

OUVERT JOUR ET NUIT TOUTE L'ANNÉE

ACHAT - VENTE

MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ - CARRELAGES

THOMAS ROSPIDE

7, rue Henri-Regnault, SAINT-CLOUD - Tél. : 408-68-50

PEINTURE - DÉCORATION

Raymond LAMPENS

24, rue Gounod

605-98-11

92 SAINT-CLOUD

LIBRAIRIE GÉNÉRALE
ET CLASSIQUE

PAPETERIE DE BUREAU

Les Jeunes

98, Boulevard de la République, SAINT-CLOUD - Tél. : 825-71-13

mille idées de cadeaux

AU GAY LOGIS

Exposition de l' *Artisanat Autrichien*

8, place du pas de Saint-Cloud, 1^{er} étage, SAINT-CLOUD - Tél. : 605-66-16

COUVERTURE - PLOMBERIE - INSTALLATIONS SANITAIRES
CHAUFFAGE - ÉLECTRICITÉ

G. CIRASSE & C^{ie}

P. HERTEMAN, GÉRANT

72, Rue Royale, SAINT-CLOUD — Tél. : 605.41-42

LE CINEMA DE SAINT-CLOUD

Le Régent

11, RUE GASTON-LATOCHE, SAINT-CLOUD - TÉL. 605-66-16